



COVEA FINANCE SAS

# COVEA ACTIONS MONDE

**rapport  
annuel**

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

# ■ sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i> .....	<b>3</b>
<i>rapport de gestion du conseil d'administration</i> .....	<b>10</b>
<i>rapport de gouvernance</i> .....	<b>28</b>
<i>résolutions</i> .....	<b>30</b>
<i>rapport du commissaire aux comptes</i> .....	<b>32</b>
<i>rapport spécial du commissaire aux comptes</i> .....	<b>36</b>
<i>comptes annuels</i> .....	<b>38</b>
<i>bilan</i> .....	<b>39</b>
<i>actif</i> .....	<b>39</b>
<i>passif</i> .....	<b>40</b>
<i>hors-bilan</i> .....	<b>41</b>
<i>compte de résultat</i> .....	<b>42</b>
<i>annexes</i> .....	<b>43</b>
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	<b>43</b>
<i>évolution actif net</i> .....	<b>46</b>
<i>compléments d'information</i> .....	<b>47</b>
<i>inventaire</i> .....	<b>61</b>

<b>Société de gestion</b>	COVEA FINANCE SASU 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
<b>Dépositaire et conservateur</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
<b>Établissement placeur</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
<b>Commissaire aux Comptes</b>	DELOITTE ET ASSOCIES 6, place de la Pyramide - 92908 Paris - La Défense cedex
<b>Commercialisateur</b>	COVEA FINANCE SASU (Entité du groupe COVEA) 8-12, rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris

**Conseil d'Administration de la Sicav**

Président-Directeur Général :	Mme Lucile LOQUES
Administrateurs :	GMF Assurances, représenté par Sophie LANDAIS MAAF Assurances SA, représenté par Arnaud. BROSSARD MMA IARD, représenté par Catherine LOUIS MORICE

# informations concernant les placements et la gestion

**Classification :** Actions Internationales.

**Affectation des sommes distribuables :**

Capitalisation du résultat net pour les actions A(C), I(C), et N.

Distribution du résultat net pour les actions I(D).

Capitalisation des plus-values réalisées nettes pour les actions A(C), I(C), I(D) et N.

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion est de procurer aux actionnaires, sur un horizon d'investissement d'au moins 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle d'un indicateur composite représentatif des marchés internationaux, privilégiant les Etats-Unis : 55% Standard and Poor's 500 (exprimé en euro, calculé sur les cours de clôture, dividendes net réinvestis), + 30% MSCI Pan Euro (exprimé en euro, calculé sur les cours de clôture, dividendes nets réinvestis) + 15% MSCI AC Asia (converti en euro, calculé cours de clôture, dividendes nets réinvestis).

**Indicateur de référence :** L'indice S&P 500 est exprimé en euros. Il est composé des 500 plus grosses sociétés américaines. Il est calculé tous les jours sur la base des cours de clôture. La performance de l'indicateur Standard & Poor's inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. L'indice est disponible sur le site [www.standardandpoors.com](http://www.standardandpoors.com).

L'indice MSCI Pan Euro est un indice actions, établi par Morgan Stanley Capital International Inc., exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de l'Union européenne. Toute information complémentaire sur la méthode de calcul de cet indice peut être obtenue par l'investisseur sur le site : [www.msci.com/euro](http://www.msci.com/euro).

L'indice MSCI AC (All Country) Asia est un indice représentatif de la performance du marché actions Asiatique. L'indice contient des sociétés des 11 pays développés ou émergents suivants : Chine, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Singapour, Corée du Sud, Taiwan et Thaïlande.

L'indice est converti en euro (mais non couvert contre le risque de change). La performance de l'indice de référence sera calculée sur les cours de clôture (dividendes nets réinvestis). Cet indice est consultable sur le site [www.msci.com](http://www.msci.com).

La gestion de l'OPCVM n'est pas indicielle, la composition du portefeuille pourra s'écarter à tout moment de celle de l'indicateur de référence.

**Stratégie d'investissement :***Description des stratégies utilisées :*

La gestion du fonds est active et discrétionnaire.

Le processus d'investissement et les stratégies mises en œuvre dans l'OPC sont liés au processus d'investissement général de Covéa Finance. Le processus de gestion est assis sur le principe de collégialité entre l'ensemble des équipes de gestion Taux et Actions qui contribuent aux décisions stratégiques de gestion.

La société de gestion élabore trois fois par an une stratégie globale dite « PEF » (Perspectives Economiques et Financières) qui trace les grandes lignes directrices de la vision de la société de gestion sur les classes d'actifs dont elle a la responsabilité.

Les comités de gestion ont pour but de décliner les conclusions du PEF dans une vision thématique ou par zone géographique, de construire le portefeuille et d'alimenter la réflexion sur le choix des valeurs.

Ces comités de gestion réunissent les différentes équipes de gestion concernées par l'OPC en fonction des thématiques spécifiques du fonds.

Pour le fonds COVEA Actions Monde, l'équipe de gestion de l'OPCVM retient une thématique « Best Of ».

A ce titre, elle s'applique à sélectionner des sociétés leaders. L'Univers est ainsi composé à la fois de leaders mondiaux/globaux mais aussi de sociétés leaders sur leur marché (région, pays et/ou zone). La notion de leadership ne se réduit pas à la taille de chiffre d'affaires ou la présence géographique par exemple. Le leadership peut aussi être appréhendé sous d'autres angles comme l'exécution ou la croissance.

Dans ce cadre, l'équipe de gestion retient les plus fortes convictions sur les différentes zones.

L'équipe de gestion, en complément de l'analyse financière, s'appuie dans le cadre de ses décisions d'investissement, sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères « ESG ») appréciés à partir des données extra-financières disponibles de l'équipe d'analyse financière et extra-financière de la Société de gestion ou sur celles d'un prestataire de données externe.

Afin de garantir une communication proportionnée à la prise en compte des critères ESG, les objectifs suivants sont respectés :

L'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions de grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par les pays développés et,
- 75% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays émergents, des actions émises par des petites et moyennes capitalisations, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield » et de la dette souveraine émise par des pays émergents.

Le taux d'analyse est apprécié en fonction des actifs éligibles et des niveaux maximum d'investissement précisés dans la rubrique « Description des catégories d'actifs ».

Cette analyse est fondée sur une approche en amélioration de note ; la note du placement collectif devant être supérieure à la note de l'univers d'investissement de l'OPC.

La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). La politique d'investissement de la Société de gestion prend en compte les impacts les plus significatifs du risque en matière de durabilité et vise à le limiter à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusion normatifs et sectoriels applicables à tous les OPC, pour tout investissement direct en actions et/ou en obligations (cf. politique d'exclusion disponible sur le site Internet [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)), et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers déterminés à partir des appréciations de l'équipe d'analyse financière et extra-financière et/ou à partir des données disponibles d'un prestataire externe indépendant en complément des critères de sélection financiers. Le risque de durabilité est ainsi apprécié à partir d'un ensemble de critères sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance pour identifier les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs ESG. Ces informations sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité à l'adresse [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

Néanmoins, l'évaluation de l'impact probable des risques en matière de durabilité sur la performance des OPC reste soumise à des limitations structurelles telles que la disponibilité et la qualité des données.

Le règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Règlement Taxonomie ») a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Le Règlement Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution,
- Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Cette information peut faire l'objet d'une mise à jour en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée au Règlement Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec le Règlement Taxonomie. Le pourcentage d'alignement sur les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique est actuellement faible. La part des investissements alignés sur le Règlement Taxonomie repose au plan environnemental sur un accès progressif et continu aux données communiquées par les émetteurs. Le Fonds sera à même de déterminer, au fur et à mesure de la mise à disposition de ces données par les émetteurs, un objectif d'alignement conformément à la réglementation et à compter de l'entrée en vigueur des Normes Techniques fixée au 1er janvier 2023.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds est exposé au risque actions dans une fourchette de 60% à 110% de l'actif net.

L'exposition au risque de taux est limitée à 20% de l'actif net.

L'exposition au risque de change peut s'élever jusqu'à 110% de l'actif net.

#### Description des catégories d'actifs :

##### - Actions et/ou valeurs assimilées :

Le fonds est investi à hauteur minimale de 60% de l'actif net en actions et/ou valeurs assimilées internationales. La sélection s'effectue sur des titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital

ou aux droits de votes de sociétés, ayant leur siège social dans les zones géographiques suivantes, sans a priori sur la taille et/ou le secteur des sociétés :

- 60% minimum de l'actif net en actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays membre ou partenaire de l'OCDE ;

- 40% maximum de l'actif net en actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays non membre ou partenaire de l'OCDE.

Le fonds peut investir dans des actions et/ou valeurs assimilées de pays émergents sans limite prédéterminée. L'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations n'excédera pas 30% maximum de l'actif net.

##### - Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille du fonds peut être investi à hauteur maximale de 20% de l'actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés des Etats membres de l'OCDE ou par des émetteurs privés, sur tout type de maturité, de devise et sans clé de répartition prédéfinie.

Le marché d'intervention est donc mondial et porte sur des titres libellés en euro ou sur des titres en devise couverts en euro.

La notation minimale pour les titres de créance et instruments du marché monétaire à l'acquisition sera BBB- (agence Standard & Poor's et équivalent Moody's ou Fitch ou de notation jugée équivalente par la société de gestion). En cas de divergence sur la notation du titre par ces trois agences de notation, la notation la moins favorable sera retenue.

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 5.

A titre d'exemple, le fonds pourra investir dans des obligations dont 10% maximum de l'actif net dans des obligations convertibles, des titres de créances négociables ou équivalents étrangers, et des parts d'OPC monétaires.

### - Actions ou parts d'organismes de placement collectifs et de fonds d'investissement :

L'OPC peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'organismes de placement collectifs dont les fonds indiciels cotés (ETF) comprenant :

- les parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- les parts ou actions de FIA de droit français ou étrangers respectant les quatre conditions énoncées à l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPC mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par la Société de gestion.

### - Instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Actions/Indices (actions)
- Change

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments dérivés simples utilisés :

- Futures sur actions/indices
- Options sur actions/indices
- Swaps sur actions/indices/change
- Change à terme

### - Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Les opérations portant sur les instruments dérivés seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif net de l'OPCVM.

Les instruments financiers à terme et/ou conditionnels font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité. Leurs sous-jacents relèvent des catégories d'actifs net utilisés en direct.

Les futures sur devises, contrats à terme liés aux marchés des changes, sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux devises. Ils permettent d'ajuster l'exposition devises (ou en couverture), afin de réaliser l'objectif de gestion.

Les futures sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en achat ou vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au risque actions.

Les options et les swaps sur actions/indices liés aux marchés actions sont utilisés en couverture et/ou exposition d'un risque action. De plus, ils peuvent être utilisés de manière à améliorer le taux de récupération des dividendes.

Les swaps de change sont utilisés pour couvrir ou exposer le risque de change d'une obligation en devise (par exemple quand pour un émetteur donné et une maturité donnée, les obligations de cet émetteur offrent un meilleur rendement en devise swapée en euro que directement en euro).

Le change à terme peut être utilisé en couverture d'une exposition en devise.

### - Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Actions
- Change

Nature des interventions

- Couverture
- Exposition

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Bons de souscription de titres financiers
- Warrants
- Autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier

### - Stratégie d'utilisation des titres intégrant des dérivés :

Le fonds pourra avoir recours sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, à titre accessoire, à des titres intégrant des dérivés à hauteur maximale de 10% de l'actif net dans un esprit d'optimisation de la performance. Ces titres intégrant des dérivés seront utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition sur des risques actions et/ou change.

### - Emprunts d'espèces :

Dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, l'équipe de gestion peut effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

### - Dépôts :

Les dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois peuvent être utilisés afin de rémunérer de la trésorerie dans la limite maximale de 10% de l'actif net.

### - Liquidités :

Afin de répondre à l'objectif de gestion, l'OPC peut détenir des liquidités dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles sur le marché le justifient, l'OPC peut porter cette limite à 20% sans que ces liquidités cumulées avec l'exposition aux éléments mentionnés au III de l'article R.214-21 et de l'article R.214-32-29 du code monétaire et financier ne dépassent 30% de l'actif net.

### - Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres :

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée sur le portefeuille.

### - Informations sur les garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments dérivés de gré à gré, l'OPC peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra uniquement des espèces en garantie financière (collatéral).

A cet égard, toute garantie financière reçue respectera les éléments suivants :

Les garanties financières reçues en espèces seront :

- placées en dépôt auprès d'entités éligibles,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- utilisées dans une prise en pension livrée,
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

### - Niveau d'utilisation maximum des différents instruments

L'exposition globale en titres vifs, parts ou actions d'OPC ainsi qu'en instruments financiers à terme pourra porter sur 200% de l'actif net (soit jusqu'à 100 % de l'actif net en titres vifs et parts ou actions d'OPC et jusqu'à 100 % de l'actif net en instruments dérivés) dans le respect des limites des catégories d'exposition prédéfinies. Cette limite d'engagement prend en compte, le cas échéant, les instruments intégrant des dérivés.

**Profil de risque :** Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur sont les suivants :

#### Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion appliqué au fonds repose sur la sélection de valeurs. Il existe donc un risque que les valeurs sélectionnées ne soient pas les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

#### Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

#### Risque actions

Il correspond au risque lié aux variations des marchés actions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds en cas de baisse des marchés actions.

#### Risque lié à des investissements dans des pays émergents

Il correspond au risque lié aux investissements en titres et/ou devises des pays émergents qui se caractérisent par un cours plus volatile et une liquidité des titres plus réduite. Ces marchés peuvent présenter par ailleurs des risques particuliers dus à des conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés pouvant s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

#### Risque de change

Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds qui est l'Euro. Ce risque sera représenté par la part du portefeuille non investie en Euro. La fluctuation des devises par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte).

Risque de taux

Il correspond au risque lié à une remontée des taux d'intérêt ayant pour conséquence une baisse des cours des titres de créance et/ou des instruments du marché monétaire pouvant ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Il correspond au risque pouvant résulter du défaut ou de la dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur d'instruments de taux. La valeur des instruments de taux peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations

Il correspond au risque lié à des investissements en actions de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations dont le cours peut être plus volatil et la liquidité des titres plus réduite que ceux de sociétés de grande capitalisation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de surexposition du fonds

Le fonds peut utiliser des instruments dérivés et rechercher une éventuelle surexposition. En cas de baisse du Marché, la valeur liquidative du fonds peut donc baisser de manière plus importante que sur les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de contrepartie

Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

Risque lié à l'investissement dans des instruments dérivés et/ou titres intégrant des dérivés

Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés et/ou à des titres intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments en cas de stratégie d'exposition dans un marché baissier ou de stratégie de couverture dans un marché haussier peut entraîner un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.

Risque de durabilité

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs de l'univers d'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes (une baisse des revenus ; des coûts plus élevés ; des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs...). En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

**Actions A(C)** : tous souscripteurs

**Actions I(C)** : réservées aux personnes morales et OPC

**Actions I(D)** : réservées aux personnes morales et OPC

**Action N** : action sans rétrocession réservée aux investisseurs des i) réseaux de distribution bancaire, banques privées ou ii) aux investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Réglementation européenne MIF 2 ou un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ou iii) aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs.

L'orientation de placement correspond aux besoins de personnes qui recherchent une valorisation dynamique du capital, et qui acceptent de s'exposer à un risque action important.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et la durée de placement recommandée ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

**Régime fiscal** : L'orientation de placement correspond aux besoins de personnes qui recherchent une valorisation dynamique du capital, et qui acceptent de s'exposer à un risque action important.

La durée recommandée de ce placement est au minimum de 5 ans.

Cet OPCVM ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une « US Person » au sens du dispositif FATCA de 2010.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur qui, pour la déterminer, doit prendre en compte son patrimoine personnel, ses besoins actuels et à cinq ans ainsi que son aversion au risque. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM. Il est également fortement recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement au risque de cet OPCVM.

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance et sur le site [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr).*
- *Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris.  
Courriel : [communication@covea-finance.fr](mailto:communication@covea-finance.fr)*
- *Date de création de l'OPCVM : 27 décembre 1983.*

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de votre Société et pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 décembre 2022.

## Environnement Economique

En 2022, la dissipation progressive du risque sanitaire dans la plupart des économies (à l'exception notable de la Chine) a laissé place à d'autres périls. L'escalade des tensions géopolitiques s'est matérialisée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Un évènement qui a mis en lumière la polarisation du monde, accentué les incertitudes géopolitiques et creusé les déséquilibres économiques causés par la crise sanitaire. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont entraîné une très forte accélération des prix. Les pressions inflationnistes domestiques ont progressivement pris le relais des pressions extérieures, amenant à un large resserrement des politiques monétaires de la plupart des grandes banques centrales tout au long de l'année. Restriction monétaire et hausse des prix se sont toutefois répercutées sur la demande au deuxième semestre 2022. Le ralentissement économique, couplé à un moindre accès à la liquidité, fait peser un risque financier de plus en plus tangible sur les passifs accumulés avant et pendant la crise sanitaire par les acteurs publics et privés. Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié contre dollar de 5,8% et termine à 1,066 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent augmente de 10,45% et termine l'année à 85,91 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a entamé un nouveau cycle de resserrement monétaire face aux tensions inflationnistes. La hausse des prix s'est intensifiée sous l'effet de la persistance des déséquilibres entre offre et demande, et l'inflation a atteint un pic à 9,1% au mois de juin. La consommation s'est maintenue, en large partie du fait du surplus d'épargne après les soutiens budgétaires exceptionnels en 2020. Néanmoins, le nouveau contexte inflationniste pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et érode ce surplus d'épargne. Du côté du marché du travail, la demande de main d'œuvre est restée forte tout au long de l'année, et a conduit à une croissance des salaires, qui ne montre pas de signes de ralentissement pour le moment. Dans ce contexte, la Fed a procédé à une hausse rapide de ses taux directeurs, avec 425 points de base de hausse sur l'année. Le mouvement de resserrement devrait se poursuivre. Les prévisions individuelles des membres du Comité de politique monétaire (FOMC) durant la réunion de décembre indiquent en effet que le taux directeur pourrait être porté à [5,00 ; 5,25%] d'ici la fin d'année 2023, soit une augmentation de 50 pb par rapport à la trajectoire présentée en septembre dans le précédent jeu de prévisions. Ce resserrement des conditions de financement a fortement pénalisé le secteur immobilier américain. Sur le plan budgétaire, les sénateurs ont adopté le plan de l'administration Biden intitulé « Inflation Reduction Act » qui vise à diminuer l'impact de la hausse des prix et permettre une réduction du déficit public d'environ 300 Mds\$ à horizon 10 ans. Enfin, les élections de mi-mandat au mois de novembre ont permis aux républicains de reprendre la majorité à la Chambre des Représentants alors que les démocrates ont conservé la majorité au Sénat. Cette nouvelle configuration laisse présager un statu quo législatif pour la fin du mandat du président Biden, chaque camp neutralisant les projets de l'autre.

Au Royaume-Uni, les perturbations politiques se sont ajoutées au ralentissement économique. Arrivée au pouvoir durant l'été 2022, à la suite de la démission de Boris Johnson, Liz Truss a connu le plus court mandat de l'histoire britannique au poste de Premier ministre. L'annonce de sa politique budgétaire a entraîné des tensions sur les taux souverains et sur la livre britannique. La Banque d'Angleterre est intervenue afin de mettre fin à ce début de panique financière en achetant, sur une très courte période, des titres souverains. Ces événements ont conduit à la démission de L. Truss, remplacée par Rishi Sunak. En parallèle, les difficultés économiques se sont accumulées, particulièrement pour les ménages qui ont vu leur pouvoir d'achat reculer fortement en raison de l'inflation. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a procédé à plusieurs hausses de son taux directeur, et a souligné lors de sa dernière réunion que le marché du travail reste tendu et que les pressions inflationnistes sont de plus en plus alimentées par des facteurs domestiques, ce qui justifie la poursuite du durcissement de la politique monétaire.

En Zone euro, le conflit en Ukraine a mis en lumière la dépendance énergétique des pays européens. Le contexte géopolitique ainsi que la volonté européenne de réduire les importations d'énergie russe ont conduit à une envolée des prix de l'énergie. Les tensions inflationnistes se sont peu à peu diffusées à l'ensemble de l'économie, et la Zone euro a connu une inflation record de 10,6% au mois d'octobre. Le choc énergétique, conjugué aux fortes incertitudes liées au conflit, ont conduit à une modération de l'activité économique et à une dégradation des indicateurs d'enquête, particulièrement marquée en Allemagne. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a emboîté le pas à ses homologues et a procédé à plusieurs hausses de ses taux directeurs à partir de l'été 2022. Le cycle de resserrement devrait se poursuivre au moins au premier semestre 2023. Du côté budgétaire, de nombreux gouvernements ont annoncé des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie. Par ailleurs, les pays membres de l'Union européenne se sont accordés sur un certain nombre de mesures pour réduire leur dépendance à l'énergie russe et limiter la hausse des coûts énergétiques, notamment des achats groupés de gaz et l'instauration d'un prix plafond sur le gaz à 180€/MWh. Du côté politique, l'année a été marquée par l'arrivée au pouvoir en Italie du parti eurosceptique « Frère d'Italie », mené par Georgia Meloni.

En Chine, l'activité économique a souffert de la politique sanitaire « zéro-covid » du gouvernement. Les restrictions liées aux différentes vagues épidémiques en 2022 ont entravé à la fois la demande interne mais également la capacité à produire. Les autorités ont toutefois décidé d'abandonner cette politique sanitaire en fin d'année, mais la forte montée des contaminations qui en résulte ne devrait pas permettre la normalisation de l'activité à court terme. En parallèle, le secteur immobilier chinois a poursuivi sa dégradation, malgré les soutiens gouvernementaux.

Au Japon, la politique monétaire est restée à contre-courant des autres grandes économies développées. Ce différentiel de politique monétaire s'est traduit par une forte dépréciation du yen qui a amené les autorités à intervenir sur le marché des changes. Néanmoins, la Banque du Japon a surpris durant sa dernière réunion de l'année, en annonçant un assouplissement de sa politique de contrôle de la courbe des taux, en faisant passer la fourchette de fluctuation des taux sur les obligations souveraines à 10 ans de  $\pm 0,25$  pt autour de 0% à  $\pm 0,5$  pt autour de 0%. Du côté de l'activité, l'économie peine à retrouver son niveau d'avant crise mais a montré des signes de redressement sur les derniers mois de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

### **Présentation de la gestion réalisée sur les actions**

#### Actions internationales

##### *Marchés Financiers*

Sur le plan des performances, des différents types d'actifs à l'échelon international, l'exercice 2022 contraste avec le très bon millésime précédent : même si les indices globaux de matières premières parviennent à maintenir leur tendance positive, la plupart des autres actifs risqués corrigent sensiblement.

En effet, actions et d'obligations reculent nettement, dans des proportions relativement similaires, tout en étant inhabituellement corrélés. Dans le même temps, les investisseurs se réfugient sur les liquidités, qui deviennent de mieux en mieux rémunérés, d'autant plus exprimées en USD. La tendance de cette devise favorise la résistance des cours de l'or exprimé en euros. Ce métal prend sa revanche sur les nombreuses cryptomonnaies qui s'effondrent, notamment dans le sillage de la faillite du courtier spécialisé FTX.

Reflète d'une forte agitation et de pics de volatilité, les indices mondiaux d'actions suivent en termes graphiques une sinusoïde descendante : ils passent par des creux qui laissent presque craindre l'entrée en marchés durablement baissiers - comme en juin et septembre -, et lorsqu'ils se ressaissent, plafonnent - comme en août - à des niveaux pas toujours si éloignés de ceux de début d'année. En revanche, l'évolution baissière des marchés obligataires se déploie de manière plus linéaire.

Sur le plan géographique, les seuls indices d'actions significatifs, qui parviennent à afficher une performance positive, se situent en Amérique latine (Argentine, Chili et Brésil), en Asie (Thaïlande, Indonésie, Inde et Singapour) ou en Europe (Royaume Uni, Portugal, Norvège et Grèce). La Turquie connaît aussi un puissant retour de flammes. Par ailleurs, les indices d'actions japonaises et européens limitent leur retrait, alors que les Chinois et Américains dévissent sévèrement, d'autant plus s'agissant du Nasdaq (-28,9%), à forte composantes valeurs technologiques.

En fait, la hiérarchie de performance géographique des indices actions dérive en grande partie cette année, de leur structure sectorielle : présence des valeurs énergétiques et de défense, poids des valeurs endettées et degré de sensibilité de leurs composantes aux variations des taux longs en fonction de leur durée ; ce dernier facteur contribue fortement aux rotations sectorielles et de styles, à la réduction générale des coefficients de capitalisation observée et au plongeon de nombreuses valeurs de croissance.

De fait, cette orientation des valeurs mobilières dérive du retournement du cycle des taux, initié par les principales banques centrales – hors celle du Japon –, dans l’optique de refroidir des économies en surchauffe, au sortir de la crise covid, sans craindre d’installer au final la récession. Elle vient aussi du contexte géopolitique dégradé (invasion de l’Ukraine par la Russie le 24 février, tensions sino-américaines accentuées, accompagnées de menaces de guerres atomiques), et sanitaire en Chine.

En effet, les institutions prises de vitesse se donnent pour objectif de combattre, prioritairement et à marche forcée (à partir de mi-mars, la FED cumule pour prendre cet exemple une hausse de ses taux directeurs de 4,25% ), une flambée inflationniste, pas connue depuis une quarantaine d’année, et visiblement pas anticipée par elles ; pratiquement, ces autorités monétaires impactent la partie courte et longue de leur courbe de taux, en relevant leurs taux directeurs et en réduisant leur taille de bilan.

Cette poussée inflationniste vient initialement de déséquilibres conjoncturels, déjà connus en 2021 - entre offres (désorganisations logistiques et déficits de main d’œuvre post covid, pénuries de matières premières et de composants électroniques) et demandes (consommations renouées post covid, déficits budgétaires massifs, créations monétaires) selon les zones - qui s’ajoutent à des déséquilibres structurels entre offres (démographie impactant le marché du travail, investissements miniers jugés insuffisants), et demandes (plans massifs de relocalisations ou de transitions énergétiques). La hausse des prix trouve son second souffle, au travers de l’entrée en guerre de la Russie avec l’Ukraine, car elle se traduit en outre par une profonde crise énergétique digne des années 1970 (flambée du prix du gaz) en Europe, qui propulse le prix des hydrocarbures dans le monde en première partie d’année, et à la relance des budgets militaires ; s’ajoute en Chine, la paralysie quasi continue d’activités, étant donné l’échec de la politique autoritaire zéro-covid-19.

Tout au long de l’année, la volatilité des valeurs mobilières se nourrit en particulier de l’incertitude de la majorité des investisseurs face aux modalités d’application de la hausse des taux par les principales banques centrales (rythme de progression et plafonds objectifs en fin de leurs taux directeurs) et aux effets tangibles de leur politique sur l’économie: la lecture des données macro-statistiques par les opérateurs de marchés se révèle d’autant plus complexe, qu’il existe de traditionnels effets retards des hausses de taux sur l’économie, et d’impacts différenciés fonction de l’origine de l’inflation. Parallèlement, l’impact de la variation de taux des banques centrales se trouve quasi direct sur les marchés, comme ceux des changes par exemple, comme le démontre le renforcement de l’USD, dès lors que la FED prend de l’avance par rapport aux autres banques centrales - en l’occurrence la première annonce de la BCE n’intervient que quatre mois après elle, en juillet – ; ce qui ne manque pas de ralentir les prix des importations américaines.

Dans ce cadre, la majorité des investisseurs accueillent favorablement des signaux de ralentissement économique même modéré, alors qu’au contraire, toute variation jugée un peu excessive, leur fait craindre le pire scénario de stagflation.

Néanmoins, face à ses vents contraires, les marchés ont pu compter tout au long de l'exercice sur un solide soutien micro-économique : de nombreuses entreprises réussissent à transmettre la hausse de leurs coûts à leurs clients.

Recul sévère des bourses mondiales au cours du premier semestre :

Au cours de cette période, la qualité des publications et perspectives d'entreprises ne suffit pas à contrecarrer les puissants vents contraires qui pèsent sur l'orientation des bourses. En guise d'illustration, le S&P 500 enregistre sa plus mauvaise performance semestrielle des 52 dernières années. Le sentiment des investisseurs se détériore au fur et à mesure qu'ils anticipent et constatent les nouvelles conditions monétaires engagées par les principales banques centrales, face aux pressions inflationnistes.

L'avance prise par la FED dans son cycle de relèvement de taux par rapport aux autres banques centrales facilite l'appréciation de l'USD face aux principales devises : il s'approche de la parité avec l'euro, tandis que le yen japonais poursuit sa chute jusqu'à atteindre un plus bas depuis 1998.

Dès les premiers jours de janvier, la FED laisse entendre son intention de contrer plus rapidement qu'anticipé les pressions inflationnistes inhabituelles qui ressortent des statistiques, au travers des mesures suivantes : arrêt de ses achats d'actifs en mars, augmentations répétées de ses taux directeurs et réduction de son bilan en juillet sont annoncés ou anticipés par les investisseurs. Cette perspective commence à alimenter la hausse des courbes de taux.

Progression de la hausse des prix et des taux trouvent une nouvelle dynamique, avec les troubles, qui se transforment en guerre le 24 février entre la Russie et l'Ukraine. Cette confrontation se traduit en Europe par de nouvelles perturbations d'approvisionnements, tant alimentaires, qu'industrielles et énergétiques : le prix des hydrocarbures et de l'électricité flambe, notamment du fait de la dépendance allemande aux ressources russes.

En conséquence, les marchés obligataires consolident lourdement en mars, face à l'apparition de pressions inflationnistes, hors normes, en quarante années. Les marchés d'actions occidentaux font preuve de résilience, grâce à des statistiques macroéconomiques de bonne facture, et à leur perception favorable, du premier relèvement de taux monétaire qu'effectue la FED depuis 2008 ; en revanche, avec la mise en place d'un embargo occidental sur le pétrole russe, qui propulse le Brent jusqu'à 140 USD, des marchés d'actions des pays émergents, les plus dépendants aux importations de matières premières reculent ; comme en Chine, qui confine à nouveau. Néanmoins, une détente passagère sur le prix du pétrole intervient à l'annonce de la mise sur le marché d'une partie du stock stratégique américain

Jusqu'à fin juin, les marchés restent mal orientés, même avec le maintien, dans l'ensemble de bonnes publications des sociétés ; la nervosité reste palpable, car des titres soient lourdement sanctionnés, au moindre ralentissement de leur dynamique d'activité.

Le conflit russo-ukrainien participe aux désorganisations persistantes de chaînes d'approvisionnements et à l'élévation du prix des matières premières. De plus, prévisions du FMI et macro statistiques laissent craindre un ralentissement économique plus élevé qu'attendu ; dans ce contexte la crainte de stagflation s'installe : les courbes de taux s'élèvent et se pentitent rapidement, tandis que les investisseurs craignent une sur réaction de la politique monétaire de la FED.

Cette dernière relève pour la première fois depuis 2000 ses taux de 50 points de base, début mai, ce qui accentue la tendance très haussière de l'USD observée depuis le début de l'année ; parallèlement, les statistiques chinoises traduisent l'impact des confinements stricts. Les marchés d'actions internationaux limitent leur retrait alors que le sentiment des investisseurs vire à la peur d'une récession.

La chute des marchés devient brutale ; ceux d'actions internationales atteignent leur point bas annuel. Pour contrer l'inflation, la BCE communique en effet sur une hausse de ses taux de 0,25% prévue le mois suivant et une autre possible de 0,5% à la rentrée. Dans son sillage, la FED relève cette fois ces taux de 75 points de base. Les opérateurs de marchés craignent une récession généralisée. Dans le même temps, le prix du gaz sur la référence européenne juin se hausse de 50%.

Au second semestre, la hausse des taux se poursuit mais n'entrave pas complètement la progression des marchés d'actions :

En début d'été, la BCE réalise comme annoncé sa première augmentation de taux directeur depuis 2011, ce qui pèse sur les taux longs ; ce qui facilite l'atteinte par l'euro de la parité avec l'USD, pour la première fois depuis 20 ans. Un rebond des actions internationales s'enclenche jusqu'à mi-août grâce aussi à la bonne dynamique des résultats déclarés et attendus des entreprises.

Le retournement des bourses vient de nouvelles statistiques qui traduisent un ralentissement économique et du net recul des actions chinoises, pénalisées par la poursuite de la politique interne zéro covid. BCE et FED augmentent de 75 points de base leurs taux directeurs : la baisse s'accélère jusqu'à fin septembre, car la majorité des investisseurs craint une entrée brutale de l'économie mondiale en récession ; ce que traduit par exemple la plus forte inversion de courbe de taux américaine, depuis 40 ans. En Europe, la crise énergétique s'avive avec le sabotage des réseaux Nord Stream 1 et 2, qui prive l'Allemagne de gaz russe, et en Asie, la décision des autorités chinoises de confiner cette fois Shenzhen contre la Covid. Ce qui n'empêche pas BCE et FED de relever leur taux directeur de 0.75% le 8 et le 21 du mois.

Rebond des actions jusqu'à fin novembre et consolidation des obligations.

Les marchés d'actions occidentaux parviennent à enrayer leur recul et bénéficient de deux forces motrices pour se relancer : l'espérance d'un infléchissement de la politique de hausse des taux engagée par les principales banques centrales, au vu de statistiques traduisant un ralentissement économique ; ainsi que la qualité des publications trimestrielles et des perspectives d'entreprises. A cette occasion, le Dow Jones grimpe de 14,3%, sa plus forte hausse mensuelle en 46 ans.

Sur fond de moindre volatilité, les bourses mondiales progressent sensiblement en novembre. Statistiques d'activité et d'inflation, discours et décisions officiels exaucent en effet, deux principales attentes de la majorité des investisseurs : le ralentissement des économies, du brutal retournement du marché immobilier américain, et de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique induisant une modération attendue du rythme de progression des taux de la FED (portés à 4,5%) et de la BCE (son taux de dépôt atteint 2%) ; ainsi qu'un allègement de la politique zéro covid en Chine. A noter l'effritement du prix du pétrole, malgré la revalorisation de l'USD, du fait notamment d'un début d'hiver plus doux en Europe.

Les principales bourses reculent continument à travers le monde, en décembre, sur fond de hausse des taux longs. Au vu de statistiques contradictoires, FED et BCE limitent le relèvement de leur taux à 50 points de base, en milieu de mois. Néanmoins, les deux banques centrales communiquent sur la durabilité de leur politique restrictive pour contrer l'inflation. L'incertitude gagne alors la majorité des investisseurs sur l'intensité de la récession qui en résultera. Parallèlement, le net desserrement de la politique zéro covid en Chine, laisse craindre un regain d'inflation, notamment via le prix des matières premières. A noter le renforcement de l'euro vis-à-vis de l'USD.

### *Politique de gestion*

Après une année 2021 favorable aux marchés actions, sur fonds de soutien des politiques monétaires qui sont restées accommodantes une grande partie de l'année, et budgétaires très expansionnistes ; l'année 2022 a été plus difficile, marquée par le retour d'une forte volatilité, de tensions géopolitiques et de l'inflation entraînant la fin de longues années de politiques monétaires expansionnistes.

Les marchés actions américains et européens enregistrent leur moins bonne performance depuis 2008 et 2018 respectivement, le S&P 500 reculant de plus de -19% (en devise locale) suivi par le Stoxx 600 à -13% environ. Le marché japonais a connu une baisse plus contenue avec l'indice du Nikkei en baisse d'environ -10% (en devise locale).

Le fonds Covéa Actions Monde affiche une performance de -16.3% (Part IC), -16.5% (Part N) et -17.2% (Part A) sur l'année, en sous-performance contre son indice de référence.

Le début de l'année s'est caractérisé par l'optimisme des investisseurs face à la poursuite de la reprise économique post-covid et un début de normalisation des chaînes d'approvisionnement. Toutefois, les marchés ont rapidement commencé à corriger sur fond de poursuite de la hausse de l'inflation et l'intensification des tensions entre la Russie et l'Ukraine. Finalement, l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février est venue créer une nouvelle crise et a entériné tout espoir d'une inflation seulement transitoire. En mars, le pétrole Brent (coté en mer du Nord) dépassait la barre des \$128, revenant sur des niveaux de 2008 et la réserve fédérale américaine annonçait le premier relèvement de ses taux d'intérêt de 0.25%, marquant la fin de sa politique monétaire accommodante.

Dans ce contexte d'inflation persistante et de discours moins favorables de la part de la réserve fédérale américaine nous avons, dès le début de l'année :

- Baissé la pondération des leaders affichant de multiples de valorisation élevés au regard de leurs perspectives de croissance : **Shimano** (consommation discrétionnaire), **Cadence Design** (technologie), **Sherwin Williams** (matériaux)
- Pris des bénéficiés sur des titres ayant affichés de fortes performances en 2021 à l'image d'**Accenture** (technologie), **Costco** (consommation de base), **Fortive** (industrie) et **Toyota Motor** (consommation discrétionnaire).
- Augmenté la pondération des banques disposant de bilans sains pour profiter de la repentification de la courbe des taux américaines avec **M&T Bank** (finance) dont les perspectives fondamentales restent bien orientées.
- Poursuivi nos achats de sociétés aux histoires de croissance intrinsèques disposant d'une capacité de fixation des prix et de maintien des marges grâce à une forte image de marque. Nous avons ainsi acheté **Coca-Cola** (consommation de base – axe dominance, rentabilité, vision et stabilité), leader mondial dans les boissons qui dispose, de par sa position oligopolistique, d'une forte capacité à fixer les prix et **Relx** (technologie – axe stabilité), société qui commercialise des outils de détection des fraudes pour les gouvernements disposant d'un modèle économique défensif. Nous avons également augmenté la pondération d'**Air Liquide** (matériaux) et **John Deere** (industrie).

L'enlèvement du conflit entre la Russie et l'Ukraine est venu ajouter une couche d'incertitudes supplémentaires à un environnement économique et financier déjà incertain et volatile et a provoqué une accentuation des pressions inflationnistes globales. Pressions inflationnistes globales que nous avons déjà identifiées lors de nos perspectives économiques et financières (PEF) de mars 2022: pressions structurelles sur les matières premières liées à la transition énergétique et au sous-investissement des 10 dernières années, tensions sur les prix des matières premières énergétiques et agricoles dont la Russie et l'Ukraine sont parmi les principaux producteurs.

Les taux d'inflation ont ainsi continué d'augmenter dans le monde entier. En avril, l'indice des prix à la consommation aux États-Unis ressortait à 8,5 %, taux le plus élevé depuis les années 1980.

Dans ce contexte, nous avons augmenté la pondération des sociétés américaines domestiques, relativement protégées contre les conséquences du conflit russo-ukrainien :

- Nous avons acheté **Tractor Supply** et **Dollar General** (consommation discrétionnaire – axe rentabilité et vision respectivement), distributeurs spécialisés qui disposent d'un avantage concurrentiel.
- Nous avons augmenté le poids de **Walmart** (consommation de base) et acheté **Waste Management** (industrie), leader américain du traitement des déchets

De plus, la mise en exergue du niveau de dépendance énergétique européen, ainsi que sur les métaux critiques nous a amené à investir dans des sociétés qui participent à la réorganisation du complexe énergétique mondial :

- Nous avons acheté **Cheniere** (énergie), leader dans les unités de liquéfaction de gaz aux Etats-Unis et **Baker Hughes** (énergie – axe vision) bénéficiaire naturel des investissements à venir dans le GNL et la transition énergétique (technologie de capture de carbone et d'hydrogène)

- Nous avons acheté **Komatsu** (industrie), leader des engins miniers/construction, bénéficiaire de la reprise des investissements du secteur minier notamment pour les métaux à destination des énergies renouvelables

Face à l'incertitude macroéconomique et l'affaiblissement de la courbe de taux US :

- Nous avons baissé notre exposition bancaire (**SVB, PNC Financial, M&T Bank et Bank of America**)

- Nous avons baissé notre exposition aux sociétés dont le potentiel de croissance nous semblait limité à l'image de **VF Corp** (consommation discrétionnaire) **Atlas Copco** (industrie), **CRH** (matériaux), **Keysight, TE Connectivity et Fanuc** (technologie).

Après une respiration à l'été sur fond de résultats des entreprises meilleurs qu'attendus ainsi qu'un ton de la réserve fédérale interprété par les marchés comme plus accommodant, les marchés sont repartis à la baisse après des chiffres d'inflation supérieurs aux attentes et une réserve fédérale plus restrictive.

Face à la détérioration de la situation macroéconomique (Etats-Unis/Chine, tensions sur les prix de l'énergie en Europe) et microéconomique (ralentissement de la consommation, baisse des marges, hausse des coûts de financement) nous avons continué à augmenter la pondération des titres qui nous semblaient résilients dans un contexte de ralentissement macroéconomique et qui disposaient de fortes capacités à de fixation des prix :

- Nous avons acheté **O'Reilly Automotive** (consommation discrétionnaire – axe rentabilité), leader dans la vente au détail des pièces détachées automobiles, **American Water Works** (services aux collectivités – axe rentabilité), leader des infrastructures liées à l'eau aux Etats-Unis, **Canadian National Railways** (industrie – axe dominance et vision) et augmenté le poids de **Costco, Coca-Cola** (consommation de base) et **Dollar General** (consommation discrétionnaire)

- Nous avons vendu des sociétés disposant de perspectives de bénéfices moins attrayantes à l'image de **Shimano** (consommation discrétionnaire), **Cadence Design** (technologie), **Shin-Etsu Chemical** (matériaux) et **SVB Financial** (banque)

La fin de l'année s'est inscrite dans la lignée du début de l'année, caractérisée par une inflation durablement plus élevée, des indicateurs macroéconomiques qui continuent de se dégrader et qui pourraient entraîner une révision à la baisse des prévisions de croissance des bénéfices des sociétés pour 2023. L'ensemble de ces changements structurels semblent définir un nouveau monde caractérisé par des taux d'intérêts plus élevés, une liquidité moindre et une raréfaction des ressources et de tensions politiques/géopolitiques plus importantes.

Dans ce contexte, nous avons :

- Accentué le poids des leaders résilients disposant de bilans sains dans un contexte économique dégradé. Nous avons acheté **Nissin Foods** (consommation de base), champion japonais dans les nouilles instantanées, Novo Nordisk (santé – axe dominance), leader du traitement contre le diabète et disposant d’un fort potentiel d’innovation et augmenté **Canadian National Railway** (industrie).
- Baissé la pondération des titres dont les résultats des prochains trimestres pourraient souffrir d’un ralentissement de l’économie : **Schneider** (industrie), **Siemens Healthineers** (santé – axe vision et stabilité), **Salesforce.com** (technologie – axe dominance et vision), **Toyota Motor** (consommation discrétionnaire) et **Walt Disney** (services de communication).
- Continué de capitaliser sur les entreprises qui bénéficient de la réorganisation du complexe énergétique mondiale et de la raréfaction des ressources. Nous avons acheté **Enbridge** (énergie - axe vision), société spécialisée dans le transport et la distribution d’énergie et **Nutrien** (matériaux – axe vision), leader dans la production d’engrais ; et augmenté le poids de **Sempra** (services aux collectivités).

Enfin, la forte volatilité des marchés tout au long de l’année fut l’occasion de réaliser des achats opportunistes suite à la forte correction de certains titres dont les valorisations devenaient attrayantes au vu de leurs perspectives de croissance :

- **Nvidia** (technologie – dominance, vision), leader des cartes graphiques et des solutions d’intelligence artificielle
- **Hoya** (santé - axe dominance et rentabilité), spécialiste des verres optiques, pour ses perspectives de croissance sur la partie des semi-conducteurs
- **Lasertec** (technologie – axe rentabilité et vision), société leader dans les semi-conducteurs
- **Netflix** (services de communications – axe rentabilité), pionnier dans l’activité streaming, qui devrait bénéficier de son passage d’un modèle orienté sur la croissance du nombre des utilisateurs vers un modèle de croissance des marges

S’agissant de l’analyse des performances, l’ensemble des zones géographiques a contribué négativement à la performance. Notre sélection de titres en Europe et en Asie affiche les plus fortes contributions négatives.

Notre positionnement dans les services de communications (sous-pondération au secteur et l’absence de Meta et Alphabet) et dans la consommation discrétionnaire (distributeurs spécialisés disposant d’un avantage concurrentiel et d’une résilience en période d’inflation), contribuent positivement à la performance.

A l'inverse, certains de nos choix de titres dans la santé, la finance et les matériaux ont contribué négativement à la performance. Le secteur de la santé est le plus gros contributeur à la sous-performance du fonds. Nous n'avons pas été investis sur les grands laboratoires mondiaux, qui ont été recherchés pour leur dividende et leur stabilité, quoique leur croissance ne soit pas au rendez-vous. Nous sommes positionnés sur des valeurs qui participent au processus d'innovation ou de création, des sociétés qui ont fait l'objet de prises de profits après des années de surperformance (Lonza, Zoetis). Dans ce secteur, l'absence d'Astrazeneca, de Merck a été relativement préjudiciable. Toutefois en fin d'année nous avons acheté Novo Nordisk, le leader du traitement contre le diabète qui dispose d'un relai de croissance important sur le traitement de l'obésité et d'un fort potentiel d'innovation et de création de valeur

D'un point de vue des valeurs, les 3 positions qui contribuent le plus à la performance sont :

- **John Deere** (industrie – axe rentabilité) : La société spécialisée dans la fabrication de matériels agricole et forestier a bénéficié de la hausse des prix des matières premières agricoles sur fond d'amélioration du cycle et des investissements dans l'agriculture de précision.
- **Chevron** (énergie): La société pétrolière américaine disposant d'actifs gaziers d'ampleur et notamment de GNL a bénéficié de la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel depuis le début de l'année. Toutefois la position a été vendue suite à l'entrée de la société sur notre liste d'exclusion liée à notre politique d'exclusion.
- **Total Energies** (énergie) : Acteur majeur de la transition énergétique en Europe, la société a bénéficié de la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel sur fond d'instabilité géopolitique et de sanctions à l'égard des exportations de gaz russes. De plus, le gaz naturel bénéficie d'une forte hausse de la demande, liée à sa part croissante dans le mix énergétique mondial

A l'inverse, **Aptiv** (consommation discrétionnaire), équipementier pour la mobilité de demain, **SVB Financial** (finance), banque exposée aux thèmes de la nouvelle économie et **Walt Disney** (services de communication) leader des parcs et principal concurrent de Netflix, ont contribué négativement à la performance.

*Perspectives*

*Performances OPC*

En 2022, la performance de COVEA ACTIONS MONDE a été de -17,21 % pour la part COVÉA ACTIONS MONDE (AC), de -16,29 % pour la part COVÉA ACTIONS MONDE (IC), de -16,54 % pour la part COVÉA ACTIONS MONDE (N).

La performance de son indice de référence, 55% S&P 500 + 30% MSCI Pan-Euro + 15% MSCI Asia (en Euro) dividendes réinvestis, a été de -11,38 %.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC. Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement

*Techniques de gestion efficace de portefeuille*

Pour l'exercice 2022, l'OPCVM :

- a eu recours à des instruments financiers dérivés de gré à gré (change à termes) et à des dérivés listés (futures),
- n'a pas eu recours à des opérations de cessions et/ou d'acquisitions temporaires de titres.

En fin d'exercice, l'OPCVM :

- n'est pas exposé aux actions via des futures sur indices,
- détient des futures sur devises d'échéance mars 2023 afin de couvrir l'exposition au Franc Suisse.

*Informations complémentaires (PEA, autres ...)*

Néant

## **INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### **Informations sur la politique de sélection des intermédiaires d'exécution et la politique d'exécution**

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa

Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

### **Exercice des droits de vote**

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

### **Informations en matière extra-financière**

#### **Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 8)**

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 8 (« produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux »).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : Atténuation des changements climatiques, Adaptation aux changements climatiques, Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), Prévention et contrôle de la pollution et Protection des écosystèmes sains.

Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Ces critères sont actuellement en attente de publication au Journal Officiel de l'Union Européenne. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères non-définitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Les informations extra financières spécifiques liées au positionnement de l'OPC en article 8 sont précisées dans l'annexe d'information périodique du présent rapport.

Le principe consistant à ne pas causer de préjudice important s'applique uniquement aux investissements sous-jacents aux produits financiers qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Informations sur la prise en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité

Conformément à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, un rapport retraçant la politique de la société de gestion sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Engagements et ESG ».

## **Rapport 2022 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance**

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

### **1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'exercice 2022, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (personnes au 31/12/2022) s'est élevé à 15 293 424 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 245 120 euros soit 80% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 3 048 304 euros, soit 20% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2022, 164 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 314 762 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2022.

### **2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire**

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou carried interest) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

### **3. Incidence de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt**

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

#### **4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération**

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

#### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (Règlement SFTR)**

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFTR au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

#### ***Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice***

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNION PACIFIC CORP	12 913 486,54	12 892 024,15
CHEVRON CORP	-	18 766 989,54
M&T BANK CORPORATION	2 175 781,70	15 001 428,83
SIEMENS HEALTHINEERS AG	4 194 013,17	12 901 698,43
TOYOTA MOTOR CORP	-	16 495 013,04
MARRIOTT INTERNATIONAL-A	14 070 641,56	1 770 747,49
SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	3 101 771,99	12 706 994,13
RELX PLC	14 746 998,36	892 255,49
SHIMANO	-	15 384 610,81
DOLLAR GENERAL	14 017 335,14	1 219 143,00

# rapport de gouvernance

## I. Liste des mandats

### LISTE DES MANDATS DE LUCILE LOQUES AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	-

### LISTE DES MANDATS D'ARNAUD BROSSARD AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Sécurité	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA

### LISTE DES MANDATS DE SOPHIE LANDAIS AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Finance	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre	-
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Real Estate Développement I	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	

COVEA Real Estate Développement II	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES
------------------------------------	--------------------------------	------------	-----------	-----------------

## LISTE DES MANDATS DE CATHERINE LOUIS MORICE AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
ASSURLAND.COM	SOCIETE ANONYME	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS
AGIR SERVICES	SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE	GERANCE	Gérant	
COVEA Actions Amérique	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Actions France	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Actions Japon	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Actions Monde	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Euro Souverain	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Invest	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
COVEA Moyen Terme	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Multi Europe	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Oblig Inter	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Obligations	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Perspectives Entreprises	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Flexible ISR	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Sécurité	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
GESTION D'ENCOURS DE CREDITS IMMOBILIERS (GECI)	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE	PRESIDENCE	Président	
GMF Recouvrement	SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE	GERANCE	Gérant	
IENA INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS SAS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	
MMA PARTICIPATIONS	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	PRESIDENCE	Président	

### II. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration a opté pour l'unicité des fonctions de président directeur général.

# résolutions

Assemblée Générale mixte du 28 avril 2023

## Projet de texte des résolutions

### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 est positif de 2 034 021,03 euros. Compte tenu de l'absence de report à nouveau et après intégration des régularisations, le bénéfice distribuable s'élève à 1 554 105,83 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions du prospectus, décide de l'affecter comme suit :

- actions A : -765 962,37 euros au compte de capitalisation ;
- actions I : 2 319 798,62 euros au compte de capitalisation ;
- action N : 269,58 euros au compte de capitalisation.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

L'Assemblée Générale constate que les plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice clos le 30 décembre 2022 s'élèvent à 13 091 876,14 euros et décide, conformément aux dispositions du prospectus, de les affecter comme suit :

- actions A : 8 055 186,51 euros au compte de capitalisation ;
- actions I : 5 035 815,27 euros au compte de capitalisation ;
- action N : 874,36 euros au compte de capitalisation.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et sur le gouvernement d'entreprise, approuve les termes desdits rapports.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide sur proposition du Conseil d'Administration de renouveler le mandat d'administrateur de Mme Lucile LOQUES pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

### Cinquième résolution en matière extraordinaire

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier l'article 17 des statuts « Réunions et délibérations du Conseil » en y insérant les paragraphes suivants :

*Les réunions du conseil d'administration peuvent être organisées, conformément aux dispositions légales et réglementaires, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres et garantissant leur participation effective, hors les cas de décisions expressément écartées par le Code de Commerce. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par le biais de ces procédés.*

*Les décisions relevant des attributions propres du conseil d'administration prévues à l'article L. 225-24, au dernier alinéa de l'article L. 225-35, au second alinéa de l'article L. 225-36 et au I de l'article L. 225-103 ainsi que les décisions de transfert du siège social dans le même département peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs.*

*Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 225-36 du Code de commerce, le conseil d'administration dispose d'une délégation lui permettant d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.*

Cette modification sera effective à compter de ce jour.

**Sixième et dernière résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

# rapport du commissaire aux comptes

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## **COVEA ACTIONS MONDE**

Société d'Investissement à Capital Variable

8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 Paris

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 décembre 2022

---

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif COVEA ACTIONS MONDE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion sur les comptes annuels**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
572 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

2 | COVEA ACTIONS MONDE | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 30 décembre 2022



Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the end, positioned over the printed name "Olivier GALIENNE".

# rapport spécial du commissaire aux comptes

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## **COVEA ACTIONS MONDE**

Société d'Investissement à Capital Variable

8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 Paris

### **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



**CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a vertical line and a small flourish at the end.

**comptes**  
annuels

# BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>584 409 073,31</b>	<b>784 340 509,43</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	584 375 789,06	784 274 527,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	33 284,25	65 982,13
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>756 841,78</b>	<b>626 064,30</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	756 841,78	626 064,30
<b>Comptes financiers</b>	<b>41 354 707,91</b>	<b>26 680 016,24</b>
Liquidités	41 354 707,91	26 680 016,24
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>626 520 623,00</b>	<b>811 646 589,97</b>

# BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	611 165 068,21	757 685 916,80
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	13 091 876,14	52 032 311,74
• Résultat de l'exercice	1 554 105,83	1 068 925,32
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>625 811 050,18</b>	<b>810 787 153,86</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>33 284,25</b>	<b>65 982,13</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	33 284,25	65 982,13
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>676 288,57</b>	<b>793 453,98</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	676 288,57	793 453,98
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>626 520 623,00</b>	<b>811 646 589,97</b>

# HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	5 759 926,88	9 915 146,16
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	192 864,16	23,49
• Produits sur actions et valeurs assimilées	10 188 268,25	8 921 122,37
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>10 381 132,41</b>	<b>8 921 145,86</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-53 680,56	-47 699,82
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-53 680,56</b>	<b>-47 699,82</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>10 327 451,85</b>	<b>8 873 446,04</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-8 293 430,82	-7 873 969,21
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>2 034 021,03</b>	<b>999 476,83</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-479 915,20	69 448,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>1 554 105,83</b>	<b>1 068 925,32</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation et comptabilisation des actifs

### 1 - Méthodes d'évaluation :

Le calcul de la valeur liquidative de la part et/ou action est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous :

#### Règles générales

- Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.
- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

#### Instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilés

- Les valeurs mobilières de type « Actions et valeurs assimilées » négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au cours de clôture de leur marché principal.
- Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au prix du marché sur la base de cours contribués.

Toutefois : Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

- Les titres de créances négociables (TCN) et valeurs assimilées :
  - i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.
  - ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.
- Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

#### Contrats financiers

- Opérations portant sur des instruments financiers à terme fermes ou conditionnels négociées sur les marchés organisés :

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées au cours de compensation ou à leur valeur de marché.

- Opérations de gré à gré :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisées par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées aux conditions de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion.

#### Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Garanties financières et appels de marge : Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market). Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix du marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

## 2 - Méthode de comptabilisation :

### Méthode de comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour la comptabilisation du revenu est celui du coupon encaissé.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

### Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, veuillez vous reporter à la section « Frais » de votre Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème
Frais de gestion financière	Actif net	Action I(C) : 0.60% maximum Action I(D) : 0.60% maximum Action A(C) : 1.70% maximum Action N : 1.00% maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Néant
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non concerné
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

### Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

*Changements intervenus* : Néant.

*Changements à intervenir* : Néant.

### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

*Changements intervenus* :

- Mise à jour annuelle frais et performances ;
- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie ;
- Evolution du SRRI de 5 à 6.

*Changements à intervenir* :

- Publication du DIC PRIIPS remplaçant le DICI ;
- Publication de l'annexe SFDR ;

- Mise à jour de la documentation réglementaire afin de refléter la gestion du fonds ;
- Perspectives de labellisation ISR.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

Capitalisation du résultat net pour les actions A(C), I(C), et N.

Distribution du résultat net pour les actions I(D).

Capitalisation des plus-values réalisées nettes pour les actions A(C), I(C), I(D) et N.



# 2 évolution actif net

Devise	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>810 787 153,86</b>	<b>577 088 974,02</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	110 285 103,40	153 801 501,43
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-155 047 051,91	-70 861 593,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	43 384 410,12	57 340 456,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-43 177 947,17	-4 566 711,01
Plus-values réalisées sur contrats financiers	318 222,71	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-758 748,95	-367 692,39
Frais de transaction	-452 362,42	-545 127,43
Différences de change	14 254 193,05	23 069 819,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-155 915 209,92	74 894 032,67
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	83 499 929,61	239 415 139,53
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	239 415 139,53	164 521 106,86
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	99 266,38	-65 982,13
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	33 284,25	-65 982,13
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-65 982,13	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 034 021,03	999 476,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>625 811 050,18</b>	<b>810 787 153,86</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	5 759 926,88	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	41 354 707,91
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	41 354 707,91	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	GBP	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	374 321 243,55	45 063 865,35	31 846 059,66	48 336 138,75
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	279 718,08	15 770,79	-	184 990,35
Comptes financiers	16 163 503,05	9 200 432,40	5 694 172,25	2 757 514,19
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	5 759 926,88

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>756 841,78</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	295 488,87
Souscriptions à recevoir	276 362,56
Dépôts de garantie (versés)	184 990,35
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>676 288,57</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	670 300,70
Rachat à payer	5 987,87
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
PART A(C) / FR0000939845	386 217,0617	107 876 592,76	239 355,8987	68 349 478,10
PART I(C) / FR0010567552	7 675,5092	2 408 510,64	309 137,8292	86 530 821,97
PART I(D) / FR0011262682	-	-	-	-
PART N / FR0013480779	-	-	1 305,8983	166 751,84
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
PART A(C) / FR0000939845		53,60		-
PART I(C) / FR0010567552		-		-
PART I(D) / FR0011262682		-		-
PART N / FR0013480779		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
PART A(C) / FR0000939845		53,60		-
PART I(C) / FR0010567552		-		-
PART I(D) / FR0011262682		-		-
PART N / FR0013480779		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
PART A(C) / FR0000939845		-		-
PART I(C) / FR0010567552		-		-
PART I(D) / FR0011262682		-		-
PART N / FR0013480779		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie d'action :	
----------------------	--

PART A(C) / FR0000939845	1,70
--------------------------	------

PART I(C) / FR0010567552	0,60
--------------------------	------

PART I(D) / FR0011262682	-
--------------------------	---

PART N / FR0013480779	0,90
-----------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie d'action :	
----------------------	--

PART A(C) / FR0000939845	-
--------------------------	---

PART I(C) / FR0010567552	-
--------------------------	---

PART I(D) / FR0011262682	-
--------------------------	---

PART N / FR0013480779	-
-----------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 554 105,83	1 068 925,32
<b>Total</b>	<b>1 554 105,83</b>	<b>1 068 925,32</b>

PART A(C) / FR0000939845	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-765 962,37	-1 428 685,75
<b>Total</b>	<b>-765 962,37</b>	<b>-1 428 685,75</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART I(C) / FR0010567552	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 319 798,62	2 496 746,30
<b>Total</b>	<b>2 319 798,62</b>	<b>2 496 746,30</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART I(D) / FR0011262682	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	-	-
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	0	-
Distribution unitaire	000	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART N / FR0013480779	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	269,58	864,77
<b>Total</b>	<b>269,58</b>	<b>864,77</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	13 091 876,14	52 032 311,74
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>13 091 876,14</b>	<b>52 032 311,74</b>

PART A(C) / FR0000939845	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8 055 186,51	26 813 031,64
<b>Total</b>	<b>8 055 186,51</b>	<b>26 813 031,64</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I(C) / FR0010567552	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5 035 815,27	25 204 217,68
<b>Total</b>	<b>5 035 815,27</b>	<b>25 204 217,68</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I(D) / FR0011262682	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	-	-
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	0,	0,
Distribution unitaire	-	-

PART N / FR0013480779	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	874,36	15 062,42
<b>Total</b>	<b>874,36</b>	<b>15 062,42</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices**

Date de création de la Sicav : 27 décembre 1983.

Devise					
EUR	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Actif net</b>	<b>625 811 050,18</b>	810 787 153,86	577 088 974,02	524 555 968,13	240 266 938,05

PART A(C) / FR0000939845	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>1 456 066,0589</b>	1 309 204,8959	1 148 585,6982	1 165 623,5102	1 169 720,409
<b>Valeur liquidative</b>	<b>263,15</b>	317,85	257,39	231,62	176,35
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>5,00</b>	19,38	1,58	21,55	14,42

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I(C) / FR0010567552	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.12.2022</b>	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>835 351,4609</b>	1 136 813,7809	1 012 688,8437	1 029 301	182 474
<b>Valeur liquidative</b>	<b>290,41</b>	346,94	277,87	247,32	186,24
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>8,80</b>	24,36	4,44	25,36	17,33

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I(D) / FR0011262682	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART N / FR0013480779	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre d'actions en circulation	355,2691	1 661,1674	461,2691	-	-
Valeur liquidative	118,15	141,56	113,72	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	3,21	9,58	0,02	-	-

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0028241000	ABBOTT LABORATORIES	PROPRE	130 530,00	13 436 047,91	USD	2,15
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	35 760,00	8 946 370,15	USD	1,43
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	112 800,00	14 934 720,00	EUR	2,39
US0231351067	AMAZON.COM INC	PROPRE	88 920,00	7 002 887,68	USD	1,12
US03027X1000	AMERICAN TOWER REDIT	PROPRE	28 440,00	5 649 070,32	USD	0,90
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	PROPRE	64 400,00	9 202 932,68	USD	1,47
IE00BLP1HW54	AON PLC	PROPRE	45 530,00	12 812 089,07	USD	2,05
US0378331005	APPLE INC	PROPRE	73 000,00	8 892 640,17	USD	1,42
JE00B783TY65	APTIV REGISTERED SHS	PROPRE	84 270,00	7 358 020,91	USD	1,18
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	13 675,00	6 889 465,00	EUR	1,10
US05722G1004	BAKER HUGHES REGISTERED SHS A	PROPRE	339 720,00	9 405 523,72	USD	1,50
US0605051046	BANK OF AMERICA CORP	PROPRE	279 658,00	8 683 923,65	USD	1,39
CA0641491075	BANK OF NOVA SCOTIA	PROPRE	112 500,00	5 168 455,68	CAD	0,83
CA1363751027	CANADIAN NATIONAL RAILWAY CO	PROPRE	97 200,00	10 826 626,04	CAD	1,73
US16411R2085	CHENIERE ENERGY	PROPRE	83 410,00	11 727 136,32	USD	1,87
US1912161007	COCA-COLA CO	PROPRE	158 140,00	9 431 169,51	USD	1,51
US22160K1051	COSTCO WHOLESALE	PROPRE	25 070,00	10 729 847,18	USD	1,71
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	47 985,00	11 940 913,84	USD	1,91
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	206 150,00	6 904 994,25	EUR	1,10
US2441991054	DEERE & CO	PROPRE	40 300,00	16 200 101,26	USD	2,59
GB0002374006	DIAGEO	PROPRE	213 170,00	8 772 625,80	GBP	1,40
US2566771059	DOLLAR GENERAL	PROPRE	55 440,00	12 799 643,73	USD	2,05
US2788651006	ECOLAB INC	PROPRE	52 180,00	7 121 058,32	USD	1,14
CA29250N1050	ENBRIDGE	PROPRE	350 100,00	12 830 534,63	CAD	2,05
US4385161066	HONEYWELL INTERNATIONAL INC	PROPRE	69 600,00	13 983 949,00	USD	2,23

## COVEA ACTIONS MONDE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	126 300,00	11 407 944,69	JPY	1,82
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	587 500,00	6 421 375,00	EUR	1,03
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	19 520,00	7 135 777,05	JPY	1,14
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	428 900,00	8 769 489,55	JPY	1,40
JP3979200007	LASERTEC	PROPRE	47 400,00	7 327 690,89	JPY	1,17
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	12 740,00	5 862 185,44	CHF	0,94
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	29 800,00	9 941 280,00	EUR	1,59
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	17 715,00	12 044 428,50	EUR	1,92
US5719032022	MARRIOTT INTERNATIONAL-A	PROPRE	78 480,00	10 955 266,45	USD	1,75
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	109 700,00	24 665 529,72	USD	3,94
US64110L1061	NETFLIX INC	PROPRE	21 900,00	6 054 633,41	USD	0,97
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	166 200,00	13 026 739,17	USD	2,08
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	PROPRE	140 700,00	10 422 963,17	JPY	1,67
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	58 600,00	7 391 487,93	DKK	1,18
CA67077M1086	NUTRIEN LTD	PROPRE	91 400,00	6 256 849,03	CAD	1,00
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	43 300,00	5 932 741,42	USD	0,95
US67103H1077	OREILLY AUTOMOTIVE INC	PROPRE	14 100,00	11 157 718,92	USD	1,78
US6934751057	PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	PROPRE	61 530,00	9 111 239,64	USD	1,46
US74340W1036	PROLOGIS REIT	PROPRE	74 930,00	7 919 425,18	USD	1,27
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	480 700,00	12 400 545,70	GBP	1,98
GB0007188757	RIO TINTO PLC	PROPRE	163 265,00	10 672 888,16	GBP	1,71
US7766961061	ROPER TECHNOLOGIES INC	PROPRE	24 400,00	9 884 676,54	USD	1,58
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	51 525,00	6 735 348,00	EUR	1,08
US8168511090	SEMPRA ENERGY	PROPRE	76 400,00	11 069 619,35	USD	1,77
DE000SYM9999	SYMRISE	PROPRE	94 440,00	9 599 826,00	EUR	1,53
US8825081040	TEXAS INSTRUMENTS	PROPRE	54 560,00	8 451 531,22	USD	1,35
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	21 530,00	11 116 028,22	USD	1,78
US8725401090	TJX COMPANIES INC	PROPRE	107 620,00	8 031 644,48	USD	1,28
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	193 300,00	11 337 045,00	EUR	1,81
US8923561067	TRACTOR SUPPLY	PROPRE	52 500,00	11 073 434,28	USD	1,77

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	38 300,00	7 460 348,77	USD	1,19
US9311421039	WALMART INC	PROPRE	99 070,00	13 170 012,47	USD	2,10
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	PROPRE	92 350,00	13 583 225,20	USD	2,17
US98978V1035	ZOETIS INC	PROPRE	46 100,00	6 334 103,69	USD	1,01
<b>Total Action</b>				<b>584 375 789,06</b>		<b>93,38</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>584 375 789,06</b>		<b>93,38</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE CHF	PROPRE	-32 775,00	-33 284,25	CHF	-0,01
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>-33 284,25</b>		<b>-0,01</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-5 987,87	-5 987,87	EUR	-0,00
	BANQUE CAD CAI	PROPRE	3 476 744,04	2 407 717,48	CAD	0,38
	BANQUE CHF CAI	PROPRE	288 609,63	293 093,97	CHF	0,05
	BANQUE DKK CAI	PROPRE	277 491,80	37 314,84	DKK	0,01
	BANQUE EUR CAI	PROPRE	7 539 086,02	7 539 086,02	EUR	1,20
	BANQUE GBP CAI	PROPRE	5 050 332,19	5 694 172,25	GBP	0,91
	BANQUE HKD CAI	PROPRE	14 654,37	1 762,13	HKD	0,00
	BANQUE JPY CAI	PROPRE	1 294 132 822,00	9 200 432,40	JPY	1,47
	BANQUE NOK CAI	PROPRE	179 222,99	17 046,45	NOK	0,00
	BANQUE SEK CAI	PROPRE	1 088,64	97,88	SEK	0,00
	BANQUE SGD CAI	PROPRE	688,46	481,44	SGD	0,00
	BANQUE USD CAI	PROPRE	17 239 992,35	16 163 503,05	USD	2,58
	SOUS RECEV EUR CAI	PROPRE	276 362,56	276 362,56	EUR	0,04
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>41 625 082,60</b>		<b>6,65</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	182 160,00	184 990,35	CHF	0,03
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>184 990,35</b>		<b>0,03</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-547 938,67	-547 938,67	EUR	-0,09
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-122 330,26	-122 330,26	EUR	-0,02

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-31,77	-31,77	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-670 300,70</b>		<b>-0,11</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>41 106 488,00</b>		<b>6,57</b>
<b>Futures</b>						
<b>Change ( Livraison du sous-jacent )</b>						
RF1150323	EURO/CHF FUTURE 0323	PROPRE	46,00	33 284,25	CHF	0,01
<b>Total Change ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>33 284,25</b>		<b>0,01</b>
<b>Total Futures</b>				<b>33 284,25</b>		<b>0,01</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
US03027X1000	AMERICAN TOWER REITS	ACHLIG	28 440,00	35 356,68	USD	0,01
US2358511028	DANAHER CORP	ACHLIG	47 985,00	9 560,11	USD	0,00
US2441991054	DEERE & CO	ACHLIG	40 300,00	38 539,28	USD	0,01
US2566771059	DOLLAR GENERAL	ACHLIG	55 440,00	24 299,83	USD	0,00
US2788651006	ECOLAB INC	ACHLIG	52 180,00	22 039,27	USD	0,00
JP3979200007	LASERTEC	ACHLIG	47 400,00	15 770,79	JPY	0,00
CA67077M1086	NUTRIEN RG	ACHLIG	91 400,00	30 849,43	USD	0,00
US8168511090	SEMPRA ENERGY	ACHLIG	76 400,00	69 713,39	USD	0,01
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	21 530,00	5 147,34	USD	0,00
US9311421039	WALMART	ACHLIG	99 070,00	44 212,75	USD	0,01
<b>Total Action</b>				<b>295 488,87</b>		<b>0,05</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>295 488,87</b>		<b>0,05</b>
<b>Total COVEA ACTIONS MONDE</b>				<b>625 811 050,18</b>		<b>100,00</b>

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : COVÉA ACTIONS MONDE

Identifiant d'entité juridique : 969500DIF64CYHMVS668

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : N/A <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : N/A	<input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de N/A d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>ne réalisera pas d'investissements durables</b>



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Ce produit utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la manière dont ses caractéristiques environnementales ou sociales sont atteintes :

1. La part de producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels (conformément à la définition, seuils et paliers précisés dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct du produit.

2. La part d'entreprises dont une partie de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens et conformément à la définition, seuils et paliers définis dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct du produit.

L'application de la politique d'exclusion de Covéa Finance a permis d'exclure de l'univers d'investissement de ce produit les producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels qui ne répondaient pas aux critères définis dans cette politique. Elle a également permis d'exclure les entreprises dont une partie de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens) conformément à cette même politique.

Ces caractéristiques environnementales sont ainsi atteintes.

3. La note ESG moyenne du portefeuille de titres détenus en direct par le produit (par rapport à la note de l'univers de départ).

Ce produit suit une approche en "amélioration de note ESG" grâce à la méthodologie de notation actuellement en vigueur, permettant de noter l'ensemble des émetteurs présents en position et dans l'univers d'investissement du produit. Au 31/12/22, sa note ESG moyenne était supérieure à celle de son univers d'investissement. Cette caractéristique environnementale est ainsi atteinte.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateurs de durabilité	30/12/2022
Part des entreprises exposés au pétrole et gaz non conventionnel	0,0%
Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens)	0,0%
Note moyenne ESG du portefeuille	0,47
Note moyenne ESG de l'univers	0,34

Sources : Covéa Finance, ISS, Urgewald, UNCTAD, UNDP, IEA, WIPO

**Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Conformément aux informations présentes dans l'annexe précontractuelle du produit, celui n'a pas pris en compte les PAI au titre de l'exercice 2022.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Nom de l'émetteur	Secteur	% actifs	Pays
MICROSOFT	Technologies de l'information	4,00%	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
USD DOLLAR USA	Autres	3,00%	-
JOHN DEERE & CO	Industrie	3,00%	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
AIR LIQUIDE	Matériaux	2,00%	FRANCE
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	Industrie	2,00%	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
WASTE MANAGEMENT	Industrie	2,00%	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
ABBOTT LABORATORIES	Santé	2,00%	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
WALMART INC	Biens de consommation de Base	2,00%	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
NEXTERA ENERGY	Services aux Collectivités	2,00%	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
ENBRIDGE	Energie	2,00%	CANADA
AON PLC	Finance	2,00%	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
DOLLAR GENERAL	Consommation Discrétionnaire	2,00%	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE
RELX PLC	Industrie	2,00%	ROYAUME-UNI



LVMH	Consommation Discrétionnaire	2,00%	FRANCE
DANAHER	Santé	2,00%	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE

Hors dérivés



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

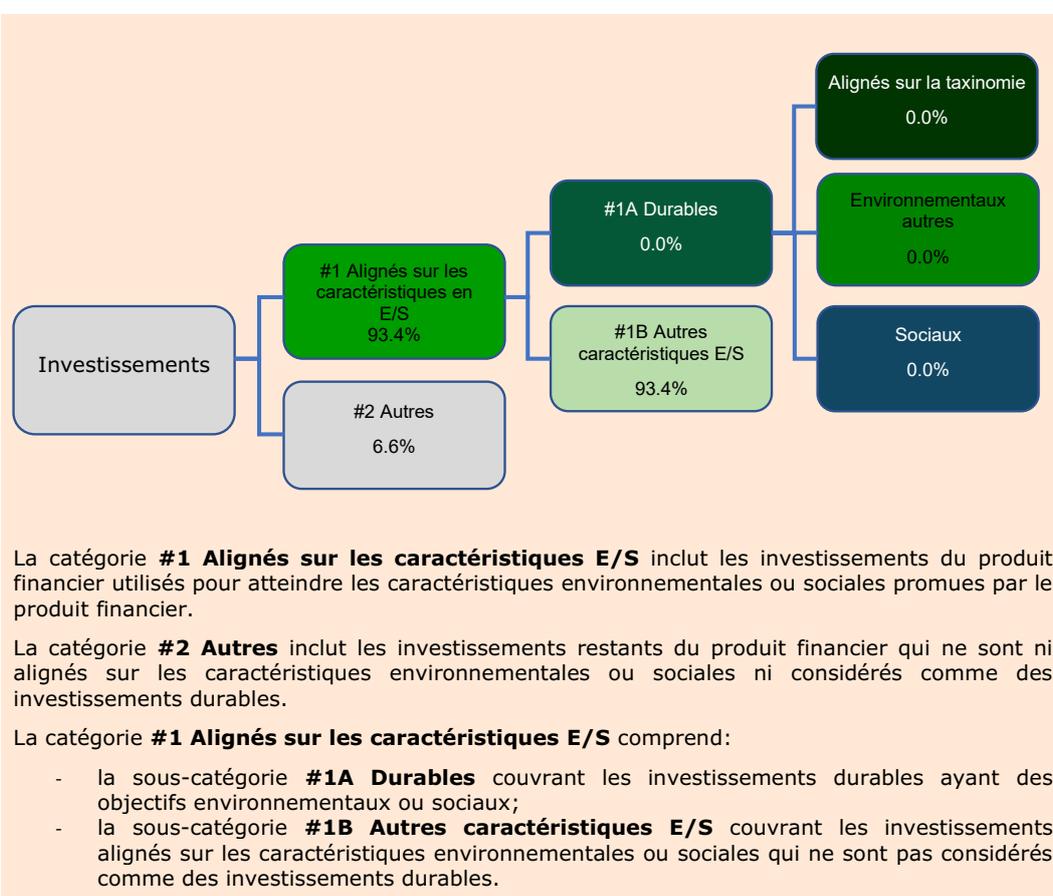
**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

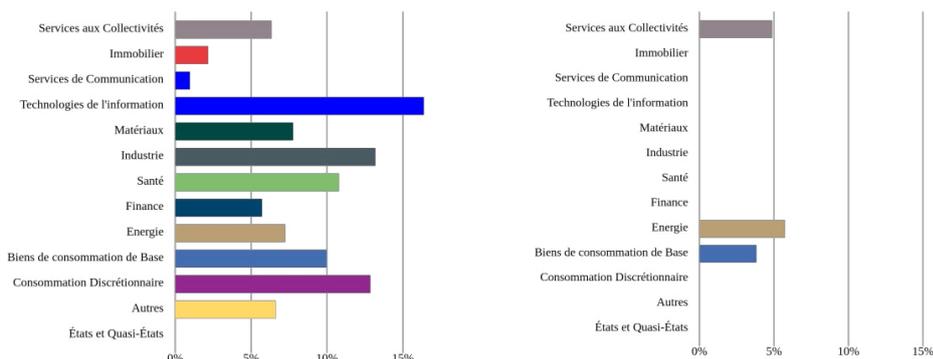
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Exposition sectorielle – Répartition globale

Exposition sectorielle – Combustibles fossiles



Hors dérivés

Sources : Covéa Finance, ISS

Sous secteurs GICS 2	Répartition Globale	Combustibles fossiles
Energie	7,24%	0,00%
Matériaux	7,76%	2,39%
Biens d'équipement	7,30%	2,59%
Services Commerciaux et Professionnels	4,15%	1,98%
Transports	1,73%	0,00%
Automobiles et composants automobiles	1,18%	0,00%
Biens de Consommation Durables et Habillement	1,92%	0,00%
Services Consommateurs	1,75%	0,00%
Vente au détail	8,00%	1,77%
Vente au Détail de Produits Alimentaires et de Produits de Première Nécessité	3,82%	3,82%
Produits Alimentaires, Boissons et Tabac	4,57%	0,00%
Produits Domestiques et de Soins Personnel	1,59%	0,00%
Equipement et Services de santé	3,97%	0,00%
Sciences Pharmaceutiques, Biotechnologiques et Biologiques	6,81%	0,00%
Banques	3,67%	0,00%
Services Financiers Diversifiés	0,00%	0,00%
Assurance	2,05%	0,00%
Logiciels et Services	9,25%	3,94%
Matériel et Equipement Liés Aux Technologies de l'Information	2,56%	0,00%
Semi-conducteurs et Equipement de Semi-conducteurs	4,57%	1,17%
Services de Télécommunication	0,00%	0,00%
Médias et Divertissements	0,97%	0,00%
Services aux Collectivités	6,35%	2,08%
Immobilier	2,17%	0,00%
Autres	6,62%	0,00%
États et Quasi-États	0,00%	0,00%

Hors dérivés

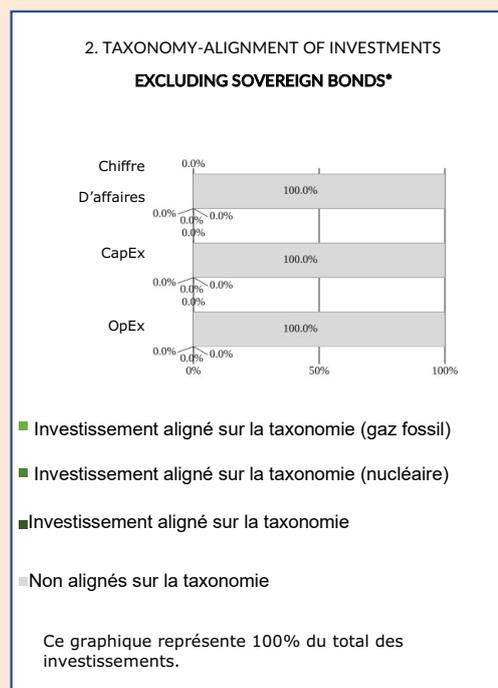
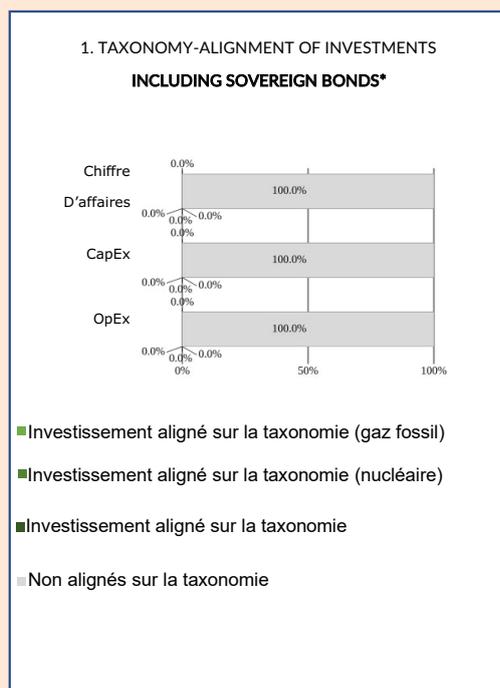


Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Covéa Finance ne calcule pas la part d'alignement à la Taxonomie pour 2022.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » ont été les suivants :

- les liquidités (détenues à titre accessoire pour répondre à l'objectif de gestion) ;
- les dépôts (peuvent être utilisés afin de rémunérer la trésorerie) ;
- les OPC (hors part des éventuels investissements en catégorie #1B de la SICAV monétaire Covéa Sécurité) ;
- les instruments dérivés ;
- les investissements qui n'ont pas fait l'objet d'une notation ESG.

Les instruments dérivés sont utilisés dans une logique d'exposition ou de couverture. Ces instruments font partie du processus d'investissement en raison de leur liquidité et de leur rapport coût/efficacité.

Il n'existe pas de garanties environnementales ou sociales minimales applicables à ces instruments. Cela étant, ils peuvent faire l'objet d'une appréciation ESG.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures ci-dessous ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

1. L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (ex. pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie).

Covéa Finance dispose d'un processus opérationnel lui permettant de pouvoir gérer sa politique d'exclusion construite et revue annuellement avec les équipes Recherche, Gestion et Conformité applicable à l'ensemble des portefeuilles. Les listes d'exclusion sont rafraîchies chaque trimestre afin d'identifier les éventuels émetteurs à exclure au sein des portefeuilles. Une méthodologie spécifique permettant la sortie des émetteurs en position nouvellement soumis à exclusion a été définie et implémentée afin que l'ensemble des portefeuilles reflète la philosophie globale de Covéa Finance sur ces sujets.

2. La notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe de Recherche interne selon une approche *best in universe*, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

L'ensemble des équipes de gestion bénéficient de la méthodologie de notation ESG mise en œuvre par Covéa Finance leur permettant de considérer les caractéristiques ESG de chacun des émetteurs.

# rapport ESG

## Présentation de la démarche générale de Covéa Finance

Covéa Finance est la Société de Gestion de Portefeuille (« SGP ») du groupe Covéa (réunissant les marques MMA, MAAF et GMF).

Covéa Finance positionne l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser les risques embarqués dans ses portefeuilles en venant compléter et enrichir la vision traditionnelle de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles.

### Les grands principes

En raison de son modèle de gestion basé sur la collégialité, la transversalité, la primauté de l'allocation d'actifs sur le produit et de la recherche de performance absolue plutôt que relative, Covéa Finance a décidé d'avoir une approche globale de l'ESG dans toute sa chaîne de valeur. Etre responsable et comptable de l'argent de ses clients impose une approche graduelle et progressive dont le présent rapport rend compte pour la troisième fois.

Les grands principes structurants qui encadrent la déclinaison de l'ESG sont :

- La prise en compte de la caractéristique principale de Covéa Finance comme filiale du groupe d'assurance Covéa, c'est-à-dire l'intégration des principes de base de l'assurance à l'intérieur de la gestion financière
- La prise en compte de la stratégie financière de Covéa
- La prise en compte du modèle de gestion de Covéa Finance
- La notion de progressivité dans l'intégration de l'ESG
- La recherche d'alignement d'intérêt entre les parties prenantes

### Nos politiques et engagements

Trois politiques viennent encadrer et structurer la démarche ESG de Covea Finance :

- La politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG
- La politique d'exclusion
- La politique d'engagement actionnarial

La prise en compte de l'ESG dans le processus d'investissement est inscrite dans les objectifs d'entreprise à horizon 2026, et l'ESG est inclus dans la chaîne de valeur de Covéa Finance.

### Ressources internes

Deux équipes sont impliquées dans l'analyse de critères extra-financiers à Covéa Finance :

- Pour les investissements en direct en ligne à ligne dans les mandats et OPC, l'analyse est effectuée par l'équipe d'analyse financière et extra-financière à travers deux méthodologies. La première porte sur les émetteurs souverains, et la seconde sur les émetteurs privés.

L'équipe d'analyse financière et extra-financière comprend aujourd'hui 12 analystes dédiés à l'appréciation des critères de performance financière et extra-financière des émetteurs en portefeuille ou à l'étude. Ces moyens humains renforcés, couplés à l'utilisation de prestataires, permettent à Covéa Finance de couvrir un large spectre de sociétés, tant en termes géographiques qu'en termes de taille de capitalisation, en fournissant une appréciation poussée et qualitative aux équipes de gestion.

- Pour les investissements indirects à travers des fonds de fonds, l'analyse est effectuée par l'équipe de Multigestion au moyen de questionnaires globaux de sélection et d'évaluation qui comportent une rubrique extra-financière. Le premier niveau de questionnaire est destiné à la société de gestion tierce, et le second niveau est au niveau du fonds sous-jacent lui-même.

Le recours à certains prestataires apporte une expertise spécifique et ciblée qui vient compléter la méthodologie de recherche développée en interne.

Ci-dessous les prestataires de données sélectionnés :

Prestataires	Données fournies	Expertise
ISS & ISS ESG	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recommandations de vote et analyse</li> <li>- Notation ESG des émetteurs</li> <li>- Données sectorielles</li> <li>- Expertise climat</li> <li>- Données sur les controverses</li> <li>- Données charbon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des résolutions en Assemblées Générales (au regard des exigences de notre politique de vote)</li> <li>- Notation d'un grand nombre d'émetteurs sur un large panel de pays</li> <li>- Identification des émetteurs selon les secteurs listés dans notre politique d'exclusion</li> <li>- Intensité et empreinte carbone, Taxonomie</li> <li>- Suivi de l'actualité et de la teneur des controverses</li> <li>- Expertise Charbon</li> </ul>
CDP (Carbon Disclosure Project)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponse des émetteurs aux questionnaires « Climate », « Water », et « Forests »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expertise environnementale</li> </ul>
Urgewald (ONG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Global Coal Exit List (GCEL)</li> <li>- Global Oil &amp; Gas Exit List (GOGEL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expertise Charbon</li> <li>- Expertise pétrole et gaz non conventionnels</li> </ul>
Vigéo	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Données sur les controverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'actualité et de la teneur des controverses</li> </ul>

Sur la base des informations disponibles, le poids des données calculées et des données estimées, chez notre principal prestataire ISS, est le suivant :

	Données publiées	Données estimées
Notation ESG des émetteurs	>= 85%	<15%
Armes controversées	100%	0%
Exclusions normatives	100%	0%
Activités liées au tabac	7%	93%
Activités liées aux jeux d'argent	24%	76%
Données sur les énergies fossiles	30%	70%
Taxonomie européenne	0%	100%
Données climatiques	20%	80%
Impact sur les Objectifs de Développement Durable (ODD)	<10%	>90%

Source : ISS

Pour plus d'informations sur la démarche de Covéa Finance, merci de consulter le site internet de Covéa Finance (rubrique : Engagements & ESG).

## Réalisation et mise en œuvre

### Composition du portefeuille

Fonds	Actif net au 30/12/2022 (M€)	Poids dans les encours de Covéa Finance	Eligibilité à une analyse ESG	Poids dans le portefeuille
Covéa Actions Monde	626	0,77%	Eligible à une analyse ESG*	93%
			Non-Eligible à une analyse ESG*	7%

(\*) Actions, Obligations privées, Obligations souveraines, OPC

(\*\*) Monétaire, Liquidités, Futures

## Méthodologie générale applicable à la SGP

Conformément à sa méthodologie, Covéa Finance a fait le choix d'avoir une approche progressive. L'analyse ESG couvre les catégories suivantes : actions, obligations (émetteurs souverains et privés) et, depuis 2019, les Organismes de Placement Collectif (OPC) internes et externes. En 2022, 97,4% des encours totaux de Covéa Finance ont été analysés.

Concernant le fonds Covéa Actions Monde, au 30/12/2022, 93% des encours totaux du fonds sont éligibles à une analyse ESG.

### **Information spécifique sur l'intensité carbone du fonds :**

Au 30/12/2022, la poche de liquidités du portefeuille représente 7% de l'actif : celle-ci n'est donc pas intégrée dans le calcul de l'intensité carbone du portefeuille.

Fonds	Part des encours éligibles au calcul de l'intensité carbone	Intensité Carbone (T <sub>eq</sub> .CO <sub>2</sub> / M€ de chiffre d'affaires ou de PIB)
Covéa Actions Monde	93%	224

### **Principes d'analyse ESG : démarche générale applicable à tous les fonds sauf les OPC externes**

#### ○ **Périmètre des émetteurs privés :**

Notre système de notation ESG interne consiste en une analyse à la fois quantitative et qualitative. La politique ESG de Covéa Finance repose en premier lieu sur l'équilibre des trois piliers que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance. Pour chacun de ces piliers, Covéa Finance a déterminé des indicateurs qu'elle considère comme le socle commun à tous les émetteurs privés.

La consolidation de ces indicateurs permet d'obtenir une appréciation positive, neutre ou négative pour chacun des trois piliers E, S et G. La dégradation soudaine d'une appréciation déclenche l'envoi d'une alerte à la gestion, et peut éventuellement faire l'objet d'un suivi plus approfondi dans le cadre d'un dialogue actionnarial.

Au-delà de l'appréciation susmentionnée, une dynamique est également définie. Elle peut être positive ou négative au regard des évolutions des pratiques de l'émetteur d'une année à l'autre, mais aussi par rapport à ses pairs sur la même période.

Exemples de critères :

- Environnement : émissions de Gaz à Effet de Serre, volume de déchets générés, gestion du risque de stress hydrique, biodiversité, etc...

- Social et Sociétal : taux de rotation des effectifs, taux de féminisation des cadres/managers, rétention des talents, clauses ESG contraignantes dans la chaîne d'approvisionnement, etc...
- Gouvernance : transparence des politiques et rapports de rémunération, séparation des pouvoirs, indépendance du conseil, respect des droits des actionnaires minoritaires, durée des mandats, etc...

L'analyse qualitative s'ajoute aux critères quantitatifs pour les préciser et aborder des thématiques matérielles pour le secteur.

Les fiches d'analyse produites par les analystes reposent essentiellement sur :

- l'étude de la documentation des émetteurs (rapport annuel, intégré, document de référence, rapport RSE ou DPEF, site internet...);
- les données relatives au climat fournies par notre prestataire ;
- les échanges ayant lieu avec les entreprises dans le cadre du dialogue actionnarial ;
- une veille sur des sujets extra-financiers dans les médias (ex. : controverses, tendances, pratiques...);
- tout rapport publié par des parties prenantes (fédérations professionnelles, associations de consommateurs, syndicats, ONG) ;
- les données fournies par un prestataire externe spécialisé concernant les controverses des émetteurs privés complétées d'une matrice de matérialité réalisée en interne.

Les fiches d'analyse ESG sont mises à jour tous les 2 ans (reconductibles).

### ○ **Périmètre des OPC**

Les OPC ont été intégrés en 2019 au périmètre des actifs éligibles à une analyse extra-financière suite à la finalisation de l'intégration de critères ESG au sein des questionnaires des sociétés de gestion de portefeuille (SGP).

Pour les OPC externes, l'exercice de transparenisation (reconstitution ligne à ligne des fonds détenus dans un portefeuille) est techniquement difficilement réalisable. C'est pourquoi l'équipe de la Multigestion intègre l'ESG au travers de deux questionnaires (SGP et fonds) envoyés aux SGP externes.

Des améliorations avaient été apportées durant l'année 2021 tant aux questionnaires SGP qu'aux questionnaires de fonds dans le cadre des évolutions réglementaires et du positionnement de Covéa Finance en matière d'ESG :

- Pour les questionnaires SGP, des questions complémentaires liées à la mise en place d'une politique spécifique en matière de durabilité, ainsi qu'à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

- Le questionnaire de fonds, dans le même esprit, a été enrichi de questions liées à la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement « Disclosure »), aux objectifs en termes d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement « Disclosure ») ainsi que sur la prise en compte du risque de durabilité dans le processus d'investissement.

Ces éléments sont bien entendu restés en vigueur durant l'année 2022.

Pour les OPC internes gérés par Covéa Finance, une analyse ESG est réalisée à double titre : au travers du même questionnaire SGP que pour les sociétés de gestion externes, qui intègrent des critères ESG et reflètent la robustesse de la démarche ESG de Covéa Finance organisée autour de grands principes, mais aussi et surtout au travers de la transparence, qui permet de reconstituer chaque ligne de fonds détenue et donc de réaliser des analyses ESG au niveau des émetteurs.

### **Prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement**

Sur la base d'analyses macro-économiques et dans le cadre de la gestion collégiale adoptée par la société de gestion, l'équipe de gestion du fonds élabore des scénarios macro-économiques qui, couplés avec une analyse stratégique l'amène à déterminer une répartition géographique optimale. A partir des zones de force retenues (en particulier en terme sectoriel) et au sein de l'univers de titres éligibles dans le panier de valeurs suivies et/ou détenues au sein de Covéa Finance, l'équipe de gestion procède à une analyse par société en fonction des critères portant entre autres sur la stratégie, les produits et le potentiel de croissance. L'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements est abordée à différents niveaux du processus d'investissement. Elle est réalisée en amont et durant l'investissement à travers la note du pilier G (Gouvernance) comptant pour 1/3 de la note ESG finale d'un émetteur.

### **Engagement actionnarial**

Posséder une action donne généralement le droit à l'actionnaire de s'exprimer sur la gestion de l'entreprise. L'objectif de l'Assemblée Générale (AG) est de permettre un dialogue entre les actionnaires et le management. Ainsi l'AG représente le cadre privilégié et prévu par la loi de l'engagement et de la démocratie actionnariale.

Outre l'exercice des droits de vote, Covéa Finance considère le dialogue direct avec les entreprises comme un axe primordial de promotion d'une meilleure gouvernance, de pratiques sociales et environnementales plus responsables et d'une transparence accrue.

## Exclusions

La politique d'exclusion de Covéa Finance est publiée sur le site Internet et fait l'objet d'une révision annuelle.

En conformité avec les recommandations de l'AFG (Association Française de la gestion financière), Covéa Finance exclut tout investissement direct en actions ou en obligations dans les entreprises impliquées dans les armes controversées :

- Armes biologiques au sens de la Loi n°72-467 du 9 juin 1972,
- Armes chimiques au sens de la convention de Paris (1993),
- Armes à sous munition (ASM) au sens de la convention d'Ottawa (1997),
- Mines antipersonnel (MAP) au sens de la convention d'Oslo (2008).

Au-delà de ces exclusions normatives, Covéa Finance a également défini des exclusions sectorielles :

- Covéa Finance exclut tout investissement direct en actions ou en obligations dans les entreprises impliquées dans la production ou la transformation de tabac ou de cigarettes électroniques contenant du tabac ou de la nicotine.
- Covéa Finance exclut les entreprises qui réalisent plus de 5% de leur Chiffre d'Affaires direct dans le secteur des jeux d'argent et de paris.
- Covéa Finance s'engage à exclure de ses investissements, par un abaissement progressif des seuils, les énergéticiens (défini comme les entreprises générant plus de 20% de leurs chiffres d'affaires dans la production d'électricité) et les entreprises extractrices du charbon. Les seuils s'appliquent en GW de capacité de production alimentée par le charbon pour les énergéticiens, et en Mt de capacité de production de charbon pour les entreprises extractrices, comme précisé ci-dessous :

<b>OCDE</b>	2020	<b>2030</b>	
	5 GW / 10 Mt	<b>0 GW / 0 Mt</b>	
<b>Hors OCDE</b>	2020	2030	<b>2040</b>
	5 GW / 10 Mt	5 GW / 10 Mt	<b>0 GW / 0 Mt</b>

- Pour les autres entreprises, générant une part de leur Chiffre d'Affaires grâce au charbon, Covéa Finance s'engage à exclure de ses investissements, par un abaissement progressif des seuils du chiffre d'affaires lié au charbon, les entreprises comme précisé ci-dessous :

		Palier 1	Palier 2	Palier 3
<b>OCDE</b>	2020	2025	<b>2030</b>	
	30%	15%	<b>0%</b>	
<b>Hors OCDE</b>	2020	2025	2030	<b>2040</b>
	30%	20%	10%	<b>0%</b>

- Sont également exclues l'ensemble des entreprises actives en termes de développement de nouvelles capacités charbon. Le développement de nouvelles capacités charbon peut s'entendre par de nouvelles centrales à charbon ainsi que de nouvelles capacités d'extraction. Certains projets d'infrastructures à base de charbon peuvent être réalisés dans le but de réduire les émissions de CO2 liées à la combustion. Une société sera exclue si la valeur de ses projets d'infrastructure liés au charbon dépasse le seuil de 25% des actifs corporels au bilan. Ce seuil tombera à 0% en 2030 pour les sociétés dans l'OCDE, et en 2040 pour les pays hors OCDE :

<b>OCDE</b>	2022	<b>2030</b>	
	25%	<b>0%</b>	
<b>Hors OCDE</b>	2022	2030	<b>2040</b>
	25%	25%	<b>0%</b>

Par ailleurs, la politique d'exclusion sur la partie charbon vise le charbon thermique – mais lorsque l'information n'est pas disponible, la distinction n'est pas réalisée et les exclusions concernent donc potentiellement le charbon sidérurgique (pour les extracteurs principalement). Un échéancier produit en interne permet d'identifier les entreprises concernées jusqu'à horizon 2040 et de piloter notre stratégie de désengagement qui permettra une sortie effective du charbon thermique de Covéa Finance à horizon 2040.

- Covéa Finance s'engage aussi à exclure de ses investissements, les titres investis en direct en lien avec la thématique du pétrole et du gaz non conventionnel.

La définition du pétrole et du gaz non conventionnels retenue par Covéa Finance est la suivante :

- Le pétrole et le gaz de schiste ;
- Le pétrole et le gaz issus des sables bitumineux ;
- Le méthane houiller ;
- Le pétrole extra lourd.

Elle s'étendra ensuite pour intégrer dès 2026 le pétrole et le gaz produit en Arctique

(en retenant la définition géographique établie par l'AMAP – *Arctic Monitoring and Assessment Programme*). Par ailleurs, le forage en eaux profondes et eaux ultra profondes n'est pas pris en compte dans notre définition des hydrocarbures non conventionnels, en l'absence de consensus sur les critères à retenir pour établir le seuil de profondeur.

### **Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris**

Covéa Finance n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif à horizon 2030, ni une stratégie d'alignement, mais a amorcé une réflexion en interne et des travaux préliminaires sur ce sujet.

Deux nouveaux fournisseurs de données ESG ont été sélectionnés afin de pouvoir collecter davantage d'indicateurs ESG et améliorer le taux de couverture de ces indicateurs sur l'ensemble des émetteurs présents dans nos univers d'investissement.

Pour ce faire, Covéa Finance a initié sur le premier semestre 2023 des travaux visant à construire une stratégie pragmatique en matière de lutte contre le réchauffement climatique, qui se décompose en 2 approches :

**Etape 1 – approche sectorielle** – qui consiste à analyser et mesurer l'impact de chacun des émetteurs de nos univers d'investissement par rapport au réchauffement climatique pour identifier à la fois les secteurs les plus néfastes, et les plus vertueux utilisés dans les stratégies d'investissement des produits de Covéa Finance. L'objectif est de pouvoir, par secteur, initier un plan d'action permettant de cibler les émetteurs présents dans nos Univers d'investissement et émetteurs en position, jouant un rôle favorable par rapport à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris dans le but de renforcer notre positionnement le cas échéant. L'idée étant de pouvoir prendre du recul concernant nos stratégies d'investissement actuelles en fonction des leviers sectoriels, et d'être en mesure d'engager une rotation des actifs maîtrisée, en douceur et toujours en lien avec nos convictions financières et extra financières.

**Etape 2 – liste d'exclusion** – consistant, pour les émetteurs jugés les plus néfastes au sein de secteurs spécifiques, à être intégré dans de nouvelles listes d'exclusion, applicable aux différents produits de Covéa Finance, pour éviter la prise de position futures pouvant aller à l'encontre de la trajectoire d'alignement de l'Accord de Paris fixée par Covéa Finance.

## Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

### **Intégration de la biodiversité dans l'analyse extra-financière des émetteurs**

Le risque lié à la biodiversité fait partie de la notation ESG des émetteurs en portefeuille. L'évaluation porte notamment sur les politiques d'approvisionnement durable de matières premières, la gestion des risques de pollution, la préservation des ressources hydriques, la gestion responsable des déchets ou la conservation des zones naturelles protégées.

L'analyse régulière des controverses porte notamment sur les questions de pollution de zones naturelles ou sur la commercialisation de produits nocifs pour la biodiversité.

Conformément aux termes de la Convention de Rio de 1992 sur la Diversité Biologique, ces éléments seront désormais suivis et intégrés à notre méthodologie d'analyse et à notre « Due Diligence / guide du dialogue actionnarial – dialogue émetteurs ».

### **Objectif en matière de biodiversité**

Covéa Finance n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif en matière de biodiversité, mais a amorcé une réflexion en interne sur ce sujet. Un état d'avancement de ces réflexions sera communiqué l'an prochain.

La mesure de l'impact des activités des émetteurs sur la biodiversité reste encore aujourd'hui une notion complexe pour laquelle plusieurs méthodologies de calcul sont proposées par les fournisseurs de données externes.

Compte tenu de sa taille et de l'expertise « scientifique » restreinte des équipes internes, Covéa Finance a souhaité s'orienter sur l'identification d'une méthodologie externe de mesure des risques de biodiversité, compréhensible et en ligne avec la convention sur la diversité biologique.

Différentes méthodologies de calcul (GBS, BIM, Bioscope...) sont aujourd'hui proposées sur un scope d'émetteur variable en fonction des informations sous-jacentes nécessaires à leur utilisation, par rapport à l'univers d'investissement de Covéa Finance.

C'est donc dans ce cadre que Covéa Finance souhaite sur l'année 2023, initier un plan d'action visant à :

- (i) lister et décrire l'ensemble des approches méthodologiques actuellement présentes chez ses fournisseurs de données afin de pouvoir identifier celles correspondant le plus à la philosophie de Covéa Finance,
- (ii) identifier les biais méthodologiques résiduels, et

(iii) mesurer l'impact de nos portefeuilles et nos univers d'investissement en lien avec les méthodologies retenues.

A l'issue de cette étude, Covéa Finance se positionnera sur sa trajectoire et la définition de sa cible en termes d'amélioration à horizon 2030.

En complément sur 2023, Covéa Finance initiera sa première campagne d'engagement thématique sur la question de la Biodiversité. Les entreprises sélectionnées pour cette campagne seront choisies sur la base de 3 facteurs : la matérialité de l'enjeu de la Biodiversité sur leur activité ; leur position dans nos portefeuilles ; les entreprises les plus controversées ou les moins vertueuses sur cette thématique. Cette campagne d'engagement thématique invitera les entreprises visées à s'engager à améliorer leurs pratiques en matière de transparence et de qualité de données, et d'impact de leur activité sur les sujets extra-financiers. En effet, la communication de la part des émetteurs sur les sujets liés à la biodiversité reste encore insuffisante, et cette démarche d'engagement vise à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques.

Cette démarche permettra à Covéa Finance de pouvoir suivre sur les prochaines années les trajectoires des entreprises sélectionnées, permettant de croiser les informations récoltées avec la méthodologie externe précédemment explicitée.

### **Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques**

La conviction de Covéa Finance, est que la prise en compte de critères ESG vient compléter et enrichir la vision de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles en cherchant notamment à limiter le risque en matière de durabilité. Ce risque est défini par le Règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Covéa Finance estime qu'une gestion responsable, prenant en compte des critères ESG, aide à réaliser une appréciation plus globale non seulement des risques mais aussi des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

La méthodologie de notation interne Covéa Finance sur les émetteurs privés et souverains se base sur la sélection d'indicateurs spécifiques permettant (i) d'apprécier les émetteurs par rapport aux différentes caractéristiques E, S et G et (ii) d'identifier les risques de durabilité. Nous avons lancé en 2022 un programme ESG ambitieux qui vise notamment à affiner l'identification et la gestion de nos risques en matière de durabilité.

En 2023 nos travaux porteront sur

- La définition des risques de durabilité,
- L'identification des indicateurs associés auxdits risques,

- Le calcul d'un score de risque pour chaque émetteur.

Par ailleurs, Covéa Finance a mis en place en 2021 un Comité d'Audit et de Conformité (« COMAC ») afin de suivre le risque réglementaire et le dispositif de contrôle. Ce comité réunit sous la responsabilité du RCCI en charge des contrôles périodiques et de la conformité, au moins un dirigeant responsable au sens de l'article L539-9 du Code Monétaire et Financier, les deux RCCI de la société, les directeurs, chaque responsable d'une fonction de contrôle (Audit, Conformité, Contrôle Interne, Contrôle des Risques), les responsables de pôle (Gestion, Recherche, RH, Finance, Marketing-Communication, Commercialisation, Négociation...) ainsi que le responsable des Procédures.

Il se réunit au minimum trois fois par an et a pour mission de :

- partager une culture de maîtrise des risques de non-conformité vis-à-vis des enjeux réglementaires au sein de Covéa Finance
- accompagner le développement des activités de la société en apportant conseil et assistance
- piloter le programme de conformité de Covéa Finance
- assurer l'éthique financière (prévention des conflits d'intérêt, déontologie etc...).